

CHRONIQUE ALGÉRIENNE

La percée électorale du FIS pour le renouvellement des assemblées populaires communales (APC) et des assemblées populaires de wilaya (APW) semble avoir surpris les observateurs qui avaient mis sur le compte d'un groupuscule de prêcheurs indépendants et « obscurantistes » la prétention de s'inscrire dans le nouvel espace multipartiste et démocratique. Pourtant tout au long de cette année 1990, et des années précédentes, les motifs de « mobilisation et de persuasion » n'ont pas manqué aux détenteurs de la thématique islamiste, et les analystes attentifs, prévoyaient cette victoire, car plusieurs éléments les y autorisaient. Le score obtenu et ses effets induits auprès des militants et sympathisants a certes été atténué par la crise du Golfe qui a permis de détourner les regards et les commentaires vers les ballets diplomatiques qui s'en sont suivis, la « trahison » des frères arabes, et la crise économique. Les passions ont été canalisées vers un autre champ, le nationalisme et l'arabisme – abandonnés au nom de la mort des idéologies et de l'économie libérale, – qui ont retrouvé pour un temps leur moment d'expression, mais également leur limite, celui du nouvel ordre mondial, et de l'éclatement du monde arabe.

Cependant « l'affaire » n'en a pas pour autant mis fin à tous les intégrismes. Elle a au contraire permis de finaliser certains processus, dont la signification politique peut ne pas être comprise, mais qui n'en n'est pas moins évidente lorsqu'on la visionne dans son cheminement historique et son aboutissement du moment. Consécutivement, la montée subite et inespérée du cours du baril de pétrole a permis grâce à la récupération de nouvelles ressources, de relancer les réformes économiques qui commençaient à s'essouffler, d'honorer le service de la dette, et présenter l'image d'un pays solvable et sérieux.

Cette crise du Golfe, si elle a permis une embellie financière conjoncturelle, a finalement dévoilé les contradictions du pouvoir légitime du centre et sa rupture avec la société, mais également ceux de la périphérie, et notamment du mouvement islamiste, débordé par sa base devant ses hésitations à se « positionner » vis-à-vis des « traîtres ».

Pour cette raison, l'acuité des enjeux internationaux impliquant l'Algérie n'a pas été suffisamment explicitée, ce qui a été considéré soit comme une absence de stratégie, soit comme une politique perverse s'autorisant des « alignements » en fonction des intérêts immédiats. Aucune mobilisation ni pédagogie n'ont été menées, et les médiations ratées du Président Chadli, boudé par l'Arabie Séoudite et les Etats-Unis, ont accéléré son déficit de légitimité ! Les partis politiques naissants ont été condamnés au silence par manque d'information et de consultation. La transparence n'est pas le propre de la politique extérieure qui demeure la « chose » réservée du Président, et la population n'est pas conviée aux explications. Qu'il s'agisse de l'Union du

Maghreb Arabe dont la construction demeure réservée aux Chefs d'Etat et aux commissions spécialisées de technocrates, ou des relations internationales d'une manière générale, seuls les communiqués officiels peuvent autoriser les commentaires.

Par contre, deux partis se sont impliqués, le FIS marquant dans un premier temps son opposition à l'Irak l'accusant d'avoir détruit l'Unité de la Nation Islamique, puis révisant sa position sous l'effet de la pression de sa base et de la rue en invoquant l'occupation de la Terre Sainte par les mécréants, le second est le Mouvement pour la Démocratie en Algérie (MDA) de M. Ben Bella, ancien Président de la République, qui dès sa rentrée en Algérie au mois de septembre appela à soutenir l'Irak dont il prévoyait son agression par les troupes de la coalition. Il joua par ailleurs un rôle non négligeable dans des tractations secrètes avec différents émissaires, notamment Français, et le Président Irakien, pour la libération des otages.

L'année 1990 a donc été marquée par des événements politiques profonds ; en ce sens on peut considérer qu'elle a été probablement une année charnière. Trois axes nous permettent d'étayer cette hypothèse : le processus démocratique et le multipartisme, l'accélération d'autonomisation des entreprises, la « désétatisation » et la volonté d'aboutir à une économie libérale, la montée de l'islamisme et ses conséquences, sa victoire aux premières élections pluripartistes de l'histoire de l'Algérie indépendante.

A. LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION : FAITS ET RÉALITÉS DES INTÉGRISMES

L'intégrisme n'est pas que le fait de l'islamisme, bien que le terme soit impropre (1).

1. Lorsque M. Hidouci, Ministre de l'Economie déclare qu' « on ne peut pas être un dirigeant du secteur public, si l'on ne s'engage pas politiquement pour les réformes » (2), on peut considérer que c'est une forme d'intégrisme parce que cela détermine trois présupposés. Le premier est une justification de l'exclusion des cadres gestionnaires à qui il est demandé des bilans et des résultats et non des professions de foi politiques. Le second est que l'autonomie des entreprises ne s'inscrit plus dans une démarche technique de restructuration globale de l'économie mais bien dans une volonté politique – qui ouvre ainsi le champ à une critique idéologique – à laquelle il faut absolument adhérer, et sans marquer sa différence critique. Le troisième est que l'on perpétue une pratique consistant à présenter toute décision de l'autorité comme une décision politique excluant toute interrogation, et non susceptible d'aménagements par les autres.

2. Lorsque le Chef du Gouvernement, M. Hamrouche, évaluant la situation politique, économique et sociale du pays affirme que « les réformes

(1) Bruno Etienne a défini la distinction qu'il faut faire entre intégrisme et islamisme, lorsqu'il s'agit d'analyser la thématique islamiste.

(2) HAMMOUCHE (Abdelkader), LAZIB (Aïda), « Bilan d'une étape », *Algérie Actualité*, semaine du 14 au 20 juin 1990, n° 1287, Alger.

ont dérangé et menacé des intérêts illégitimes et des privilèges » (3), sans préciser quels sont-ils et par qui sont-ils détenus, il verse lui aussi dans l'intégrisme (4).

3. S'inscrivant dans la même démarche, mais pour des raisons différentes, M Brahimi, ancien Premier Ministre, dénonce la corruption, la chiffre à 26 milliards de dollars, sachant qu'ayant géré l'économie de l'Algérie jusqu'à la fin 1988, ses propos deviennent crédibles au moment où le pays est pratiquement en cessation de paiement et que le Front Islamique du Salut ancre son discours politique sur le châtement des corrompus au pouvoir.

Les exemples d'intégrisme ne manquent pas ; ils peuvent expliquer en partie les raisons pour lesquelles le FIS a mobilisé. S'il a obtenu un tel score aux élections du 12 juin 1990 (5), c'est certainement par la pénétration d'une grande partie du tissu social qui a adhéré, sur la base de différents arguments à sa vision de la société, mais l'apport lui a été facilité par les erreurs du FLN et du pouvoir politique. La question est de savoir si ces erreurs sont neutres, ou si elles ne relèvent pas d'une stratégie de connivence.

Si la montée de l'islamisme s'explique par son discours populiste religieux relayant le populisme laïc (6), il n'est pas non plus inintéressant de tenter de déceler d'autres repères localisés dans l'espace restreint et pervers du pouvoir politique, FLN compris, et les partis politiques démocratiques. Il n'y a pas que le discours religieux et sa réinterprétation dans le champ politique et social, car la praxis islamique occupe tous les créneaux.

Il est devenu commun aujourd'hui d'affirmer que la thématique islamiste remonte aux années 1970 et qu'elle a été avant tout celle du pouvoir qui a préparé le lit de « l'islamisme radical » lorsque l'idéologie s'incarnant dans le populisme a démontré ses limites et son incapacité – notamment depuis les années 1980 – à répondre aux demandes de la société, qui « est le véritable foyer, la véritable scène de toute l'histoire » (7). Le pouvoir politique était en déficit, sur le plan de la légitimité, et les allocations n'étaient distribuées qu'à un cercle restreint. Les populations dans le désarroi, étaient alors en attente d'un discours contestataire.

Si le repère islamique a été un des thèmes du populisme laïc, et notamment lorsqu'il s'est agi de justifier le socialisme par analogie à l'Islam et la *zakât* qui s'inclut dans l'ordre des obligations religieuses, et s'interprète comme une forme de justice sociale, d'autres considérations apportent des éléments de réponse au développement, dans le tissu social, du discours radical des mosquées dont on pensait qu'elles étaient sous tutelle du Ministère des Affaires Religieuses. Elles ne l'étaient pas toutes, et la réglementation

(3) APS, « Hamrouche à la télévision », *El Moudjahid*, 26 avril 1990, p. 3

(4) L'intégrisme, selon le *Petit Robert*, édition 1990, est une doctrine qui tend à maintenir la totalité d'un système.

(5) Voir en annexe, les résultats publiés par le quotidien *El Moudjahid*, fournis par le ministère de l'Intérieur.

(6) ADDI (Lahouari) -, « L'Algérie vers le populisme religieux », *Libération*, mercredi 2 mai 1990, p. 6

- , Ruptures et continuité du populisme, *Nouvel Hebdo*, n° 01, semaine du 28 juin au 4 juillet 1990

(7) MARX (Karl), *L'idéologie allemande*, éditions sociales, Paris 1968, p. 97

comportait des failles dont il est difficile d'admettre qu'elles n'aient pas été comblées pour qui connaît le caractère bureaucratique, inquisiteur et tatillon de l'administration algérienne (8). L'étatisation de l'Islam dans le discours de légitimité était ainsi concurrencé, réglementairement, en d'autres lieux.

Engager une réflexion sur la phénoménologie de l'Islamisme en Algérie dépasse l'objet de cette chronique. La seule interrogation qui mérite d'être engagée et que se sont posées les observateurs et les démocrates, est de savoir pourquoi le pouvoir a abandonné le champ aux islamistes du FIS, en proclamant sa vocation à instituer l'Etat de droit et la démocratie.

I - LES VIOLENCES ISLAMIQUES

Ayant valeur indicative, un sondage sur un échantillon de 80 personnes âgées de 20 à 25 ans, reproduit mieux que n'importe quelle démonstration intellectuelle les raisons d'un succès et de l'incarnation d'une population dans un parti ou une idée.

— De quel parti politique vous sentez-vous le plus proche ?

- * FIS 58 %
- * FLN 02 %

Le FIS représente l'espoir des masses populaires et des laissés pour compte

— Les leaders politiques

- * Ali Benhadj 31 %
- * Abassi Madani 27 %

Ali Benhadj est le prédicateur des mosquées Ibn Badis de Kouba et Es Souna de Bab El Oued à Alger ; ses prêches font l'objet d'une grande solennité, mais s'inscrivent dans la violence verbale et l'extrémisme. Il est considéré comme le porte parole de la jeunesse marginalisée, sans emploi ni logis ;

— Le degré de politisation

(8) Un décret précisait que toute mosquée non réceptionnée ne pouvait donner lieu à la nomination d'un imam par le ministère des affaires religieuses. C'est ainsi que les clercs indépendants ont pu rassembler des fidèles et diriger des prêches en contradiction avec les Khotbate émanant du ministère. Les travaux de second œuvre étaient volontairement arrêtés pour rester sous contrôle de *cheikhs* indépendants, notamment la mosquée *El Arkam* à Chevalley (Alger) où ont officié Abassi Madani, Mahfoud Nahnab, Soltani, etc., les actuels dirigeants du FIS.

(9) SAVOUR (Zoubir), *Le nouvel Hebdo*, n° 10, semaine du 29 août au 4 septembre 1990, p. 8

75 % des fidèles du FIS affirment tout ignorer du programme du parti adverse, et 68 % d'entre-eux n'établissent pas de distinction entre laïcité et démocratie. « Le démocrate est celui qui préfère le jugement de l'homme à celui de dieu ».

Pour Abassi Madani, porte-parole du FIS, « l'application de la « *charia* est une voie inévitable afin d'assurer une réelle justice sociale » (10), tandis que Ali Benhadj, n° 2 du mouvement, rejette l'idée de démocratie en pays musulman où elle est *kofr* (mécroissance) parce qu'elle signifie l'infidélité, « étant donné qu'elle se fonde sur les passions humaines/.../. Il existe seulement la *choura* (consultation) qui a ses règles et contraintes (11) ».

La stratégie du FIS va ainsi reposer sur deux axes : mainmise sur toutes les mosquées avec éviction des *imams* officiels en utilisant souvent le fait accompli ou la violence comme à Tlemcen par exemple (12) afin que ses *cheikhs* puissent diriger les *Kotba(s)* et encadrer ainsi la population, soit par l'occupation de la rue en organisant des marches de protestation pour exhiber le nombre. Par ailleurs, l'encadrement et la surveillance de la population, sont indirectement assurés par des actions sociales, par l'organisation de cours de rattrapage pour lycéens, dons aux nécessiteux, soins médicaux etc... Organisés en pôles et en segments dirigés par des responsables disciplinés, ils imposeront leur morale des pratiques sociales en ayant recours souvent à l'agression physique et aux interdits. Outre les incidents pour le contrôle des mosquées, des actes, souvent graves, sont rapportés par la presse. Prenant prétexte du mois de Ramadhan, ils interdisent les concerts et spectacles à Alger (13) et ailleurs en attaquant les salles où ils se produisent (14), envahissent les complexes de loisirs pour arrêter la diffusion de musique (15), agressent et tuent à Bou-Saada et à Laghouat des veuves et leurs enfants, menacent des citoyens ou organisent comme à Mostaganem une « police des mœurs ».

L'organisation territoriale du FIS permettait de mettre sur le compte de groupuscules incontrôlés la responsabilité de ces actes. S'il ne les revendiquait pas, il ne les a non plus jamais condamnés. Il faut indiquer qu'il était absous par le Chef du Gouvernement, Mr Hamrouche, qui prétendait que cette violence est le fait du *trabendo* (les organisateurs du marché parallèle). Cette violence du FIS était acceptée comme une fatalité puisque les plus hautes instances du pays se désresponsabilisaient, et semblaient au contraire les encourager. La comparution devant les tribunaux, lorsque les auteurs d'agressions étaient arrêtés, donnait souvent lieu à des incidents, et les inculpés étaient immédiatement relâchés. Ce qui les confortait dans leur appartenance à un mouvement puissant, « qui fait peur » aux autorités. Bien souvent ils défiaient la force publique en s'interposant par exemple lors

(10) *El Moudjahid*, dimanche 25 mars 1990, p. 24

(11) Propos tenus lors d'un prêche le 6 octobre 1989 et rapportés par Hamadi Redissi, *Le Maghreb*, n° 173, vendredi 20 octobre 1989.

(12) APS, « Bataille rangée dans une mosquée à Tlemcen », *El Moudjahid*, mardi 23 avril 1990.

(13) *El Moudjahid*, 10 avril 1990

(14) *El Moudjahid*, 13-14 avril 1990

(15) OURAD (Meziane), *Algérie - Actualité*, Semaine du 5 au 11 avril 1990

d'expulsions de locataires à la suite de jugement de tribunaux. Et c'est la police qui abandonnait les lieux.

II - LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Deux approches peuvent expliquer les résultats des élections pour le renouvellement des APC et des APW, et selon l'institution où l'on est situé, la « surprise » peut être réelle ou feinte.

Car ou bien le FLN a considéré que le FIS, malgré l'occupation territoriale, a fait une mauvaise analyse de son recul au sein des populations, ou bien les erreurs calculées du pouvoir et son laxisme, notamment l'exécutif, ont constitué une option stratégique pour faire du FIS le seul concurrent dans l'espace pluraliste. Il semble que les deux suppositions se croisent à un certain moment. François Burgat et Jean Leca (16) attribuent la victoire du FIS à sa réappropriation du discours nationaliste du FLN et sa capacité de mobilisation « en réintroduisant dans l'expression du politique l'usage des référents que leur expropriation de ce territoire avait progressivement cantonnés à celui de la culture privée ».

Il semble que cet élément ait joué un rôle, mais il n'est pas essentiel. Car comment analyser alors son échec dans le Sud de l'Algérie, dans cette partie où se sont déroulées les actions les plus sanglantes du FIS ?

Pour la raison essentielle que le Sud de l'Algérie a toujours été une région où l'enseignement de la religion a été constant, où les problèmes sociaux ne se posent pas avec la même acuité que dans le nord utile.

Les raisons de la victoire du FIS sont à rechercher en partie au sein du FLN composé au moins de trois tendances, dont l'une, proche du discours islamiste, se considère comme la seule représentative de la défense de l'authenticité et des valeurs arabo-musulmanes de l'Algérie ; l'autre, revendiquant la qualité de « nationalistes » et considérée comme des « caciques » par la troisième tendance, « les rénovateurs » ou les « réformistes » emmenés par le chef du Gouvernement, M.Hamrouche.

C'est l'autoflagellation au sein du FLN qui a facilité la transhumance d'une importante clientèle vers le FIS. La seconde raison réside dans les revendications sociales exprimées déjà bien avant le 5 octobre 1988 et qui remontent en fait aux années 85-86. Mais la raison essentielle, pouvant paraître paradoxale, est que l'exécutif et notamment le Premier Ministre, ont facilité l'émergence du FIS pour le faire apparaître comme l'unique concurrent, affaiblissant le FLN en le rendant responsable de la situation économique catastrophique tout en minimisant le rôle de la troisième force constituée par les partis démocratiques, et notamment les derniers historiques, Ait Ahmed, et Ben Bella. Pour M.Hamrouche, il fallait que le FIS occupe l'espace, les mosquées et les quartiers, transgresse la loi, provoque des troubles, afin de le diaboliser. D'une part, il peut ainsi éliminer les « caciques » au sein du FLN, et d'autre part présenter le FIS comme un facteur de re-

(16) BURGAT (François) avec la collaboration de LECA (Jean), la mobilisation islamiste et les élections algériennes du 12 juin 1990, *Maghreb-Machrek* (129), 1990 : 5-22.

gression, et demander aux Algériens de choisir entre les « réformateurs » et les « obscurantistes ».

A l'approche des élections, dès le mois d'avril, la tension monte, car chaque parti veut faire la démonstration de sa force, et de sa crédibilité ! le FIS défie le gouvernement et le FLN en organisant une marche sur la Présidence de la République pour demander la démission du gouvernement, qui a montré les limites de sa gestion pendant le difficile mois de ramadhan.

« Devant ces évolutions, le gouvernement est décidé à utiliser dans tous les domaines, les moyens, sans exclusive, que lui reconnaît la loi sur le plan de la gestion des affaires publiques, du maintien de l'ordre public.../ pour protéger les libertés et les citoyens honnêtes, et faire échec aux menées aventureuses » (17).

De son côté, le FLN, « après avoir vécu dans le silence et la douleur les accusations contre lui dirigées à partir des mosquées », envisage une marche de protestation le même jour que le FIS, vendredi 20 avril. Certes « tout le monde savait que *des minbars* des mosquées se sont mués en de simples tribunes de discours idéologiques et de propagande », que le FIS est « le parti de Dieu » et les autres « celui du diable », et que par un « syllogisme des plus cocasses, voter contre leur parti, c'est voter contre Dieu » (18).

Le secrétaire général du FLN, M.Mehri, reconnu pour ses propos mesurés et « diplomatiques » reprochera au Gouvernement son manque d'autorité, en proposant un référendum populaire sur la question de savoir si les mosquées doivent devenir des tribunes politiques. Car en l'espèce, l'article 8 de la loi relative aux réunions et aux manifestations est précis : « *Les réunions publiques ne peuvent se tenir dans un lieu de culte ou dans un édifice public non destiné à cette fin* ». Alors, « la responsabilité n'incomberait-elle pas à ceux qui n'ont pas voulu se rappeler que des lois votées par l'APN existent et qu'elles sont restées lettre morte » (19).

La *Daawa Islamique* elle même dont le FIS constitue l'une des composantes, tente de s'interposer et l'invite à étudier la situation avec clairvoyance et sagesse, et surseoir à la marche, tant en ce qui concerne l'itinéraire, le moment et la méthode ». Dans la guerre des communiqués, aussi bien le FIS que le FLN maintiennent leur décision, radicalisant ainsi leur position, et apparaissant du même coup comme les deux partis politiques déterminants du pays. Les autres partis se contentent de déclarations de principe très générales, s'excluant quelque peu d'un débat dont ils semblent avoir compris la perversité, tout en recommandant la préservation de la paix civile (PAGS), d'éviter la politisation de la religion (FFS), de se dresser contre les tentatives de libanisation (PSD) (20). Ils sont par contre unanimes à imputer « la responsabilité de cette détérioration de la situation au Gouvernement actuel » qui serait complice et tenté de jouer le pourrissement.

(17) APS, « violence », *El Moudjahid*, Mardi 17 avril 1990, p. 1

(18) CHAKIT (F.), « une bid'aa inadmissible », *El Moudjahid*, 19 avril 1990, p. 2

(19) OUANDJELI (H.), « le respect de la loi », *El Moudjahid*, jeudi 19 avril 1990, p. 3

(20) Dans un article, « le multipartisme à l'algérienne », *Maghreb-Machrek*, N° 127, janvier-mars 1990, p. 194, A. Djeghloul a présenté l'ensemble des partis agréés.

Finalement le FLN annulera au dernier moment sa marche, justifiant sa décision par la crainte de provocations pouvant entraîner des affrontements. Ce « recul » sera diversement interprété. Il accentuera le désarroi et l'incertitude des uns, la certitude d'être dans « le vrai » des autres, que viendront confirmer les résultats du 12 juin.

Du côté du FLN, c'est la surprise totale ; l'échec, comme après le 5 octobre 1988, est considéré comme une nouvelle occasion pour se « rénover », et prendre ses distances avec le Pouvoir. Car l'une des « leçons du scrutin » et du « triomphe du FIS » est qu'il a su exploiter « à fond l'immense aspiration au changement exprimée par l'écrasante majorité des algériens, leur ras-le-bol devant les erreurs, incohérences, insuffisances et déviations d'un Pouvoir que l'on a facilement imputé au FLN » (21).

B - RÉPERCUSSIONS ET RÉACTIONS : LA LEVÉE DES TABOUS

En quelques mois, l'Algérie est passée d'un régime de parti unique à un pays où une vingtaine de partis ont été agréés au premier trimestre de l'année.

La liberté d'expression permet aux revendications de s'exprimer, soit violemment, soit par des grèves anarchiques et nombreuses que ne peut plus contrôler, ni canaliser l'unique centrale syndicale, l'UGTA, soit par des marches pacifiques organisées par les nouveaux partis politiques, comme le FFS de Ait Ahmed tentant de constituer un Front démocratique.

La pression du mouvement islamiste sur les autorités et sur la population dans sa quotidienneté semble être acceptée avec fatalité, et les observateurs se demandent si cette « montée en puissance » de l'escalade du verbe et de l'intimidation n'est qu'une agitation conjoncturelle facilitée et encouragée par les tensions économiques et l'approche des élections.

De nombreux indices, telles les agressions contre des établissements servant de l'alcool ou d'agents de police isolés pour les désarmer, semblaient indiquer, malgré le silence des autorités officielles, qu'un seuil était atteint et que des actions armées ne tarderaient pas. Si l'équipe Bouyali quelques années auparavant avait été présentée sous l'aspect d'un acte forfaitaire ressemblant beaucoup plus à un « Robin des Bois » algérien qu'à une organisation armée structurée, malgré plus d'une année de « maquis », il apparaît de plus en plus évident que le FIS n'est que l'iceberg qui cache, des organisations armées clandestines qui agiront en temps opportun.

Le premier éclairage proviendra de l'attaque, par un petit groupe armé, du tribunal de Blida. Encore une fois les autorités par la voix du chef du gouvernement ont disculpé le mouvement islamiste, en qualifiant les jeunes attaquants de petits trafiquants.

(21) « Qui perd gagne », éditorial, *Révolution Africaine*, n° 1374 du 28 juin au 4 juillet 1990, p. 13

I – De la réaction de l'armée...

C'est à la suite de cette action des islamistes que le premier tabou va sauter. En effet il n'est pas dans les traditions de l'armée algérienne qu'un de ses responsables, en l'occurrence le général Cheloufi, Secrétaire Général du Ministère de la Défense et théoriquement le n° 2 après le Président Chadli, sorte de sa réserve en accordant une interview à une agence de presse étrangère (22). C'est une « première » dans l'histoire de l'ANP, et depuis que ses représentants se sont retirés du comité central en mars 1989, elle est devenue symboliquement une armée « apolitique », mais obéit au Président de la République qui est en même temps Ministre de la Défense, tradition qui s'était établie depuis le coup d'Etat du 19 juin 1965. Il faudra attendre le 26 juillet 1990 pour que, dans le cadre d'un aménagement du gouvernement un officier supérieur, le général major Khaled Nezzar soit nommé Ministre de la Défense.

En se retirant du Comité Central du FLN, l'ANP s'est démarquée de la politique, c'est à dire qu'elle est censée ne plus être l'arbitre des conflits politiques et « un pilier du régime de parti unique » ; son retrait la consacre « défenseur de la constitution », en ce sens qu'elle est seule – avec le Président de la République, Chef des armées – à juger de l'opportunité de savoir si la constitution est en danger, et qui la menace.

L'interview du général Cheloufi vient de renforcer l'ambiguïté, tout en dirigeant la fermeté de son propos vers ceux qui « assimilent la démocratie à l'anarchie et la liberté d'expression à la violence ou à l'intimidation » et dans l'hypothèse où ces hommes devaient arriver au pouvoir par la démocratie, il « ne pense pas.../qu'ils fermeront la porte et nous mèneront à la dictature. L'armée ne permettra pas cela ». L'armée est donc prête à accepter l'existence d'une République Islamique si elle devait être l'aboutissement d'un processus réglé par des élections libres, mais ce ne sera ni l'Iran, ni le Soudan ». Pour renforcer cette conviction, il dévoilera certaines « informations » concernant la réorganisation de l'armée et « les modifications.../visant à rendre le rôle des commandements plus précis et à l'amener à un niveau moderne ». L'ANP n'est plus le « pilier du régime de parti unique », mais une armée professionnelle, neutre, sereine devant les agitations sociales mais qui n'en n'est pas moins attentive quant aux dépassements pouvant constituer une violation de la constitution, auquel cas elle « interviendra pour défendre la démocratie naissante ».

Le nouveau Ministre de la Défense, s'emploiera dans une autre interview (23) à conforter cette « philosophie », à justifier la repression déclenchée pendant les événements du mois d'octobre 1988, estimant « inconcevable, et cela l'est toujours, que l'armée laisse les villes du pays livrées au feu et à la destruction et les citoyens exposés à l'anarchie et l'insécurité ». Extrapolant cette déclaration, il est permis de penser que dans l'éventualité d'événements

(22) SICHADI (Philip), « Algerian army not alarmed by unrest, vows to defend democracy », *Reuter*, 2 février 1990, *El Moudjahid* publia l'essentiel de cette interview dans sa production du lundi 5 février 1990, p. 3

(23) *El Moudjahid*, mercredi 12 septembre 1990, pp. 4, 5, et 6.

identiques, l'ANP emploiera les mêmes méthodes de repression et d'arrestations qui dira-t-il, si « elles ne sont pas normales » parce que effectuées sur la voie publique mais aussi la nuit à domicile, sont justifiées parce qu'il « s'agissait d'avoir des informations sur un mouvement d'apparence insurrectionnelle ».

Les forces armées étaient devenues d'ailleurs la cible des islamistes, notamment de Abassi Madani et Ali Benhadj, suite à une décision interdisant le port de la barbe et du voile pour les personnels de l'hôpital des armées d'Alger, alors que depuis octobre 1988, elle avait été épargnée malgré son implication dans la fusillade du 10 octobre de la même année.

Réagissant violemment à cette décision, les islamistes défient : « le peuple algérien garde le silence, mais lorsqu'il se soulèvera, rien ne pourra l'arrêter » (prêche à la mosquée Es-Sunna de Ali Benhadj, le vendredi 26 mars). Au défi succède la menace, lorsque le même prêcheur croit répondre à une des interrogations essentielles, l'incertitude concernant l'infiltration islamiste de l'institution militaire : « des éléments de l'armée, de la gendarmerie et de la police adorent *Allah* et n'hésiteront pas à se retourner contre leurs responsables ». Le scénario à la soudanaise semble se confirmer derrière ces propos, d'autant que le communiqué de l'armée, relayant cette annonce, s'abrite derrière les références islamiques pour justifier ses « mesures d'organisation interne et de prophylaxie » : « les enseignements religieux dont s'inspirent les autorités militaires, sont ceux du Coran, de la Sunna et des Fetwa des autorités religieuses éclairées ». Il faudra pour le moins attendre d'autres événements, qui ne peuvent pas ne pas survenir tant les tensions sociales sont vives et l'économie délabrée, pour juger de la pertinence et la veracité de cette hypothèse. Le moins qu'on puisse dire est que l'Etat et son autorité sont totalement absents, soit pour réguler l'économique, soit pour faire régner l'ordre devant les abus des islamistes.

Par contre, la réorganisation annoncée des forces armées entre dans la réalité : installée fin juillet, le nouveau ministre de la défense procède dès le mois de septembre à un mouvement à la tête des commandements de forces et des régions militaires et à l'installation de nouveaux cadres de son ministère (voir en annexe les listes des promus), alors que quelques jours auparavant le Général Mohamed Betchine, patron des services de renseignements (délégation générale à la documentation et à la sécurité) démissionnait de son poste. A son actif, la suppression des bureaux de sécurité et de prévoyance (BSP), implantés dans toutes les entreprises, unités économiques et administrations (centrales et des collectivités locales), qui étaient de véritables cellules de renseignements et de délation de travailleurs en surveillant d'autres, ils étaient « une bonne illustration du maillage de la société tenue d'abord en suspens et ensuite sous haute surveillance » (24). Son retrait a donné lieu à de nombreuses interprétations, dont il est difficile d'apporter un éclairage, étant donné les rumeurs des uns, les « fuites » organisées des « sources autorisées », et le silence de l'intéressé tenu par « l'obligation

(24) CHELFI (Mustapha), « SM », *Algérie Actualité*, n° 1302, semaine du 27 septembre au 3 octobre 1990.

de réserve ». Ce qui peut être considéré comme probable c'est qu'un conflit l'a opposé au chef du gouvernement jugé complaisant vis à vis des islamistes. Le Président de la République a arbitré en faveur de ce dernier.

II – Au désenchantement des partis politiques et de la « société civile »

Certes, les partis politiques ont vu le jour, mais que vaut un parti sans moyens matériels, sans finances, bref sans intendance : cela revient à favoriser indirectement ceux qui utilisent des moyens qui sont la propriété de tous les contribuables » (25). D'autant que les supports d'informations essentiels ENTV (télévision) et APS relèvent directement du premier ministre. Ce sont ces problèmes d'intendance qui se posent aux partis politiques, et ils sont incontournables. Seuls y échappent, le FLN, et évidemment le FIS, dont les sources de financement proviennent de dons dans les mosquées, de contributions d'hommes d'affaires et commerçants, ainsi que de certains pays arabes, dit la rumeur.

Il est évident que dans une telle problématique, les partis politiques sont réduits à un minimum d'activités, et la mobilisation de militants et sympathisants se réalise beaucoup plus sur des « figures » historiques » tels l'ancien Président Ben Bella ou Ait Ahmed, que par une appartenance organique. Ils fondent ainsi leur pratique politique sur ces manifestations de rues, problématiques quant à leur organisation et leur déroulement, mais également par des meetings populaires au cours de « tournées » dans les wilayas sans support télévisuel ou informatif, ces derniers étant aux ordres du pouvoir. Les prises de position concernant certaines questions essentielles qu'elles soient économiques, de politique intérieure ou internationales, transitant par l'agence de presse officielle, sont souvent volontairement commentées à l'effet d'être truquées, ou alors publiées avec retard, ce qui diminue de leur efficacité !

La société civile par ailleurs, encore aux premiers balbutiements quant à son organisation, « encore dans l'immensité de ses incertitudes » (26), a beaucoup de mal à se manifester dans le vécu social et politique. Ainsi que l'exprime très justement Moncef Benouniche, membre fondateur de la ligue algérienne des droits de l'homme, (27) « pour que la société civile prenne en charge son vécu, elle doit s'imposer comme force de réflexion et de proposition et avoir la pratique politique qui fera qu'aucun pouvoir ne pourra prendre une quelconque décision dans quelque domaine social que ce soit sans tenir dûment compte de l'appréciation de la société civile ; hors cette appréciation, la décision ne peut qu'être arbitraire ». Or, l'intervention dans le champ politique, suppose une conscience politique et une conscience de soi « que doivent élaborer et transmettre ce qu'on appelle les intellectuels, ceux qui ont

(25) MERTOUL (A.) et MOHAMED (Abdelmalek), « De l'exercice de la démocratie », *El Moudjahid*, mardi 6 février 1990, p. 13

(26) BENOUNICHE (Moncef), « La constitution et la démocratie », *El Moudjahid*, lundi 26 février 1990, p. 13

(27) *Ibidem*, p. 18

des capacités de connaissance et d'analyse » (28). Par ailleurs, l'émergence de la société civile ne peut se produire que par le développement du phénomène associatif « partenaire de toute réflexion politique et destinataire de toute décision politique ». L'auteur de cet article semble craindre, à juste titre, que l'erreur commise en 1962 ne se reproduise aujourd'hui. C'est dire combien la société civile, cette dame indigne selon le mot de Jean Leca, tarde à éclore, et plus elle tarde, plus les appareils politiques tenteront de l'enfermer dans le silence ou la promiscuité.

1. Les Etats d'âme du FLN

Le parti au pouvoir, qui n'est plus un parti unique étant donné que l'opposition participe au débat politique sans participer au pouvoir ni à la décision politique, poursuit la monopolisation, au service d'une seule vision politique.

Ses réactions vis à vis de la montée de l'islamisme et de ses abus de vocabulaire restent « nobles ». Sa stratégie est limitée, d'abord par le fait de son déficit de légitimité, dont l'expression première, le nationalisme a été récupéré par le FIS. Ensuite parce que l'altérité s'est traduite par la dichotomie pour/contre les réformes qui a muselé les possibilités de consensus et le débat s'est clos à l'intérieur du FLN, laissant le FIS investir tous les champs.

En l'absence de consensus, chaque tendance visera à limiter les tentatives d'OPA sur le parti des « réformateurs » et « renovateurs » de Mouloud Hamrouche, Chef du Gouvernement. Chaque échéance, réunion du comité central ou congrès, ne fera qu'accentuer les divergences, qui se manifesteront par certaines démissions, considérées comme des ruptures définitives face au « totalitarisme » du Chef du Gouvernement : « nous avons assisté à la prévalence de démarches et de pratiques d'exclusions basées sur l'incantation, l'anathème et faisant l'économie du libre débat démocratique dans toute la transparence requise » (29) soulignait M. Rabah Bitat dans sa lettre de démission de la présidence de l'APN.

« Je suis moralement démissionnaire depuis les événements d'octobre 1988 » est l'un des motifs avancés... Je ne suis pas d'accord avec l'application des réformes. Le pays est devenu une jungle ouverte aux rapaces étrangers », en est le second (30).

Par contre, les partisans du Président de l'APN optent pour des raisons d'amour-propre, en avançant trois arguments :

(28) *Ibidem*, p. 18

(29) LARAB (M.), « Prémices de crise », *Révolution Africaine*, n° 1389 du 11 au 17 octobre 1990, p. 16

(30) « Chute d'un historique », *Algérie Actualité*, n° 1304, semaine du 11 au 17 octobre 1990, p. 8

« 1. Lors des attributions des médailles du mérite, Bitat a été placé en sixième position, après Messadia (31).

2. Lors de la désignation du dernier B.P, Bitat est écarté sans aversissement.

3. Le Président Chadli annonce la tenue d'élections législatives anticipées, sans le consulter : « atteinte à la constitution ! » crie Bitat.

La lecture de cet épisode, mis en relation avec d'autres éléments, indique d'une manière définitive quelle est « l'expression singulière des luttes d'appareils et des intrigues qui continuent à habiter les appareils d'un Etat qui ne réussit pas à se défaire de ses caractères féodaux/.../ la décision de M. Bitat est à situer/.../ dans la lutte qui perdure depuis deux à trois années entre les fractions éclatées du pouvoir » (32).

La manifestation de la faiblesse du FLN réside dans une absence totale de dialogue, de relations entre ses différentes institutions qui s'en réclament : parti-gouvernement – assemblée nationale. Les clivages « idéologiques », sont perçus différemment dans les différentes structures. La perception du nationalisme que les uns réduisent à l'identité arabo-islamique et à l'arabisation, les autres à une révision des structures économiques et les réformes, les troisièmes à la modernité, interfèrent dans les rapports, se heurtent à l'intérieur de chaque groupe.

Il n'est pas étonnant alors que les uns et les autres s'accordent sur un projet commun dont le débat pourrait les diviser un peu plus, en feignant d'ignorer que l'obtention du consentement général à moindre prix engage leur responsabilité dans le devenir. La loi sur l'arabisation, obligatoire pour tous et dans tous les champs, « terroriste » s'il en est puisqu'elle prévoit des sanctions pénales, a été votée à l'APN par des députés FLN sans que le FLN n'ait eu à débattre de son opportunité, ni des dispositions du projet de loi. Elle répond par contre à l'une des revendications du FIS, permet à la fois de flatter toutes les tendances, mais exclut par contre du champ du débat politique et social une partie – certes mineure aujourd'hui – de la population, au moment où il est question d'ensemble régional, de développement scientifique, de définition de stratégies et de coopération internationale nécessitant une dose profonde de compétence et de connaissance. C'est à dire que ne peuvent s'exprimer publiquement que ceux qui parlent la langue qu'il faut. Il faudrait certes une lourde étude anthropologique pour expliquer ces attitudes, mais il apparait évident que certaines « erreurs » ont été volontairement calculées, et le FLN se trouve à la croisée des chemins. Il semble

(31) Sur le plan protocolaire, le Président de l'APN est le second personnage de l'Etat, puisqu'il assume la présidence de la République en cas de vacance et pendant 45 jours pour assumer les « affaires courantes » et préparer de nouvelles élections présidentielles (à la mort du Président Boumédiène, M. Bitat avait tenu cette fonction). Sur le plan symbolique, M. Bitat est le seul « historique » à être en fonction. Ce qui lui a fait dire, en confidence à certains de ses amis, « ils ont pris le maquis en 56, on n'a rien dit. Ils ont rejoint en 58 et même en mars 62, on a accepté. Mais qu'ils soient considérés comme plus méritants que les historiques, ça c'est trop ». *Ibid.*, (30)

(32) M.E.G., « le non-dit : le gouvernement en cause », *Révolution Africaine*, n° 1389, du 11 au 17 octobre 1990, p. 15

bien aussi qu'il n'est plus ce qu'il était, un appareil bureaucratique omniprésent redistribuant des allocations.

Il ne reste plus de ressources, et donc plus d'allocations à redistribuer, car, le pillage systématique a ruiné ce pays. « le désastre qui fut assez constamment dissimulé à l'opinion internationale grâce au très efficace système de connivence que l'on avait paradoxalement vu se créer dès les premières années du règne de Boumédiène, entre une équipe d'apparence supranationaliste et de multiples centres de décision étrangers, occidentaux et plus particulièrement français ou américain ; un système qui se conforte sous Chadli, à l'époque des vaches grasses, jusqu'en 1986, et qui existe encore... » (33).

Si la démission de M. Rabah Bitat, a surpris, par sa soudaineté et n'a pas été précédée des rumeurs habituelles, celle de M. Kasdi Merbah était pratiquement annoncée à l'avance au regard de ses critiques envers le Chef de l'Etat à qui il n'a jamais pardonné son limogeage, et sa proposition de constitution d'un gouvernement transitoire chargé de préparer les premières élections législatives pluralistes de l'Algérie indépendante, « afin qu'elles soient neutres ». Il rompra définitivement le cordon ombilical qui le retenait encore au FLN » (34) pour créer un nouveau parti, le MAJD ; Le comité central du FLN semble se vider lentement de ses « ténors ». M. Abdelhamid Brahimi, ancien Premier Ministre jusqu'aux événements d'octobre 1988, auteur de la « bombe » concernant la corruption, estimée à 26 milliards de \$ US (35), démissionne à son tour du comité central, tout en demeurant militant de base. Les causes de sa démission sont dues à « l'absence de démocratie réelle et le recours à une démocratie de façade et la rénovation du FLN telle qu'elle est menée ».

Les démissions ne sont pas les seules manifestations de mauvaise humeur et des dissensions au sein du parti au pouvoir ; certains, comme Bouhara par exemple, souhaitent que « cette grogne prenne de l'ampleur.../ afin que l'on parvienne, enfin à un congrès réellement représentatif et à une élection d'instances dirigeantes réellement représentatives de la base » (36). Cette grogne en effet a été portée sur la voie publique à la suite du manifeste des « 12 », document tenu longtemps secret et rapporté par l'AFP, demandant « une session extraordinaire du C.C dans les plus brefs délais.../ ayant pour mission la préparation du congrès extraordinaire à l'effet de fixer et de préciser notre position sur les nombreuses questions posées sur la scène partisane et nationale » (37).

Il faut croire donc que les deux réunions annuelles du comité central ont été inutiles et n'ont apporté aucune réponse aux « nombreuses questions ».

(33) KALFLECHE (Jean Marc). - Algérie : comment briser le « Front National du Rejet », *Géopolitique africaine*, mai/juin 1991, vol. 14 nouvelle série n° 3, p. 23.

(34) MESSAOUDI (Tahar). - Merbah se place dans l'opposition », *El Watan*, lundi 3 décembre 1990.

(35) L'équivalent de la dette extérieure de l'Algérie.

(36) *El Moudjahid*, - M. Abdelhamid Brahimi démissionne du C.C. du FLN -, n° 7880, mardi 16 octobre 1990.

(37) BERRICHE (Omar), interview Bouhara, « je quitterais le FLN si... », *El Watan*, n° 20 - mardi 30 octobre 1990, p. 2.

2. Les échéances annuelles du FLN

Le règlement intérieur du FLN adopté lors du 4^e congrès en 1979, prévoit deux sessions annuelles du Comité central ; Ce rite a été respecté, bien que des dates fixes n'aient pas été établies définitivement ; c'est le Bureau Politique qui les arrête au début de chaque année. Celle de la première session de l'année 1990, prévue pour les 20, 21 et 22 février a été reportée aux 1^{er}, 2 et 3 mars, ce qui en terme de langue de bois signifie que les responsables du parti n'ont pas encore trouvé un terrain d'entente minimum pour que les questions de désaccord soient traitées en commissions, donc sans témoins afin que l'unanimité de façade soit respectée. L'autre formule consiste à respecter la date et le nombre de jours de travaux, et décider la « séance ouverte » jusqu'à l'obtention d'un consensus minima au sein des commissions.

La session du mois de mars a d'abord été qualifiée de session extraordinaire. Le projet de l'ordre du jour annoncé par le secrétaire général, M. Mehri, prévoyait un débat limité au volet économique des réformes et une stratégie pour les élections locales du 12 juin. Ces points ont été contestés « du fait d'une guerre de position en phase gazeuse » (38).

Les contestataires désiraient reprendre le débat « escamoté » lors de la session précédente concernant le choix et la méthode employée, non conforme au règlement intérieur, des membres du BP (39). Non investi de la confiance de la majorité parce qu'élus sans majorité, la procédure crée un précédent et de plus affaiblit son autorité. L'enjeu de la question du Bureau Politique oblige ainsi M. Mehri à céder sur la question de l'ordre du jour dont les deux points essentiels sont renvoyés en commissions. On peut comprendre alors pourquoi le FLN s'est présenté aux élections du 12 juin sans stratégie d'ensemble cohérente, sans programme sérieux, mais surtout divisé sur la question du développement et des réformes entamées par le gouvernement. M. Boumaza résumera la problématique en soulignant que la crise de la société n'est rien que la crise du FLN. Pour trouver des solutions à la société, il faudra d'abord en trouver pour le FLN » (40). Les problèmes économiques et les choix du développement serviront de toile de fond et de repères pour défendre des lignes politiques. Aux critiques des réformateurs « du socialisme d'appareil/.../ déformation verbale d'un capitalisme d'Etat débridé » accusent les « anciens/.../ de vouloir brader l'économie du pays, de n'avoir aucune légitimité, et d'évacuer la question sociale ». Après la contestation, le point fort du débat en plénière sera le déplacement du clivage anciens/réformateurs sur la question du retour de l'ancien président Ben Bella. Voulant mettre entre parenthèses la période 1965-1979 puisqu'elle a été considérée comme négative, M. Belaid Abdeslam, ancien Ministre de l'Industrie, s'interroge et

(38) *Horizons*, « manifeste des 12 », traduction Ibrahim Ould-Hammou, mardi 20 octobre 1990, p. 3.

Ce manifeste, signé par les « barons » du FLN, émanerait, entre autres, de MM. Messaadia, Yahiaoui, Bouteflika, Zbiri, Bouhara, Taleb Ibrahim... (*El Watan*, mardi 30 oct. 1990).

(39) DENNI (Abdelkrim) « FLN, un parti à prendre », *Algérie Actualité*, n° 1273, semaine du 8 au 14 mars 1990, p. 6

(40) Voir « Chronique Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1989*, Editions du CNRS, Paris

constate qu'il est peut-être temps de poser le problème du retour de l'ancien Président/.../ dans la mesure où le régime issu du 19 juin a échoué (41). Cette question n'est pas dénuée d'arrière-pensées, et elle mettra dans l'embarras aussi bien les anciens responsables de cette période, qu'ils aient participé ou non au coup d'état, mais aussi M. Mehri obligé à prendre position.

Ainsi que l'écrira M. Debbih, « personne n'est contre son retour ; Ce ne sont plus les raisons de son départ qui sont évoquées mais celles du retour/.../du secrétaire général du parti » (42). M. Mehri finira par évacuer cette question, estimant que l'affaire n'entre pas dans les attributions du comité central.

Pendant près de deux semaines, les commissions rédigeront les résolutions qui ont toujours clôturé ces réunions. La fin des travaux à huis-clos a fait écrire à l'un des participants que « les querelles entre anciens et nouveaux ont en fait permis une confrontation saine et sereine des idées/.../ et la côte de popularité du FLN accuse une hausse sensible et remonte à un niveau jamais atteint » (43). On sait ce qu'il adviendra le 12 juin.

La seconde réunion du comité central s'est tenue les 8 et 9 juillet, après les élections qui ont consacré la défaite du FLN. L'interrogation essentielle, qui soulève des questions connues, sera celle des raisons de l'échec. Elles seront attribuées à la politique économique du gouvernement, à l'autoflagellation et à la campagne de « dénigrement » menées contre les APC sortantes, à des décisions douteuses du ministre de l'intérieur (44), une campagne électorale désastreuse, sans idée et sans harmonie. Ces critiques justifieront *a posteriori*, les réserves émises lors du dernier comité central quant à la capacité et la légitimité du Bureau politique à gérer la politique du FLN. Pour explicable qu'elle soit, la défaite du FLN, a fait admettre que toutes les erreurs imputées à l'exécutif ont été « calculées » car un accord secret existerait entre le FIS et le Président, les indices étant aussi nombreux que troublants. Ni le président, ni le FIS n'infirmèrent cette question posée au cours d'une émission télévisée par le représentant d'un parti d'opposition, le RCD.

Personne ne répondra à cette question qui amplifie le doute, et resserre les clivages sur les thèmes du « changement » et de la « rénovation », devenus un *leit-motiv* depuis octobre 1988. En terme de changement, seul le Bureau Politique l'a été, huit membres ont été réélus, tandis que les nouveaux, au nombre de cinq « sont issus de wilayas où le FLN a remporté les élections locales du 12 juin » (voir liste en annexe).

Selon l'un des participants, la liste composant le nouveau Bureau politique a été présentée par le secrétaire général, et seuls 140 membres sur les 272 que compte le comité central ont voté positivement, ce qui fait tout

(41) DEBBIH (Abdelkrim). - FLN, un parti à prendre », *Algérie Actualité*, n° 1273, semaine du 8 au 14 mars 1990, p. 6

(42) *Ibidem* p. 25

(43) *Ibidem* p. 25

(44) La veille du scrutin, le ministre de l'Intérieur avait autorisé les citoyens à voter sans pièce d'identité

juste la majorité alors que ces « élections » faisaient généralement l'unanimité.

Les membres du gouvernement qui étaient au Bureau Politique le quittent ainsi que le premier ministre qui considère qu'« une autre rupture vient de se faire/.../le gouvernement entend accélérer leur mise en œuvre (les réformes) pour les mener à leur terme ». De son côté la direction politique du FLN retrouve plus de liberté d'action politique (45). Par ce départ du Bureau politique, M. Hamrouche évitait d'impliquer le FLN dans les mauvais résultats sociaux de sa politique économique. Il semble que là n'est pas tellement le véritable objectif. La rentrée sociale s'annonçait difficile, et le FIS victorieux serait tenté de récupérer le mécontentement ouvrier.

Dans cette perspective il prévoyait des événements le contraignant à prendre des mesures impopulaires qui pourraient responsabiliser le FLN par sa présence dans l'instance exécutive (46). Libéré de ses attaches, le gouvernement va s'employer à modifier l'espace économique, tout au moins sur le plan législatif.

C. L'ALGÉRIE EN TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

« Ca passe ou ça casse », tel sera le slogan du gouvernement qui poursuit la mise en place de la nouvelle donnée économique. L'Algérie s'achemine, certes d'une manière chaotique, mais irréversible, en transition vers une économie fondée sur l'autonomie de décision des entreprises et la régulation par le marché !

L'analyse du dispositif légal et réglementaire montre le chemin parcouru pour substituer au cadre du socialisme étatique celui d'une économie libérale.

Il reste pourtant, à faire effectivement fonctionner l'économie selon les nouvelles règles. Le gouvernement Hamrouche paraît déterminé à y parvenir rapidement, parce qu'il est lui-même condamné, par les nécessités politiques, à obtenir des résultats à court terme. C'est pourquoi il s'efforce, par une série de mesures, de démontrer aux partenaires étrangers de l'Algérie, sans lesquels la réforme ne peut pas réussir, que le pays a franchi un pas décisif vers l'économie de marché.

I - LA MUTATION INSTITUTIONNELLE

En faisant voter par l'APN des lois de première importance, mais aussi en prenant rapidement certains décrets d'application, M. Hidouci aura, en six mois, pratiquement achevé la profonde mutation engagée il y a deux ans.

(45) CHERBAL (Abdelmadjid), « une nouvelle mission, un autre défi », *El Moudjahid*, dimanche 18 mars 1990, p. 2

(46) ABERKANE (Hamid), « M. Mouloud Hamrouche : le FLN aux jeunes », propos recueillis, *El Moudjahid*, 11 juillet 1990.

Le cadre mis en place est caractérisé par la liberté dans la gestion des entreprises, un système monétaire et financier de type libéral, une ouverture aux capitaux étrangers.

a) Les entreprises publiques ont désormais les moyens de l'autonomie de décision

Près de 300 entreprises du secteur public sur – 400 environ – ont accédé au statut d'entreprise publique économique (EPE), ou sont en voie de l'être.

— Les fonds de participation sont désormais les propriétés des EPE. Ils mettent peu à peu en place les conseils d'administration, qui procèdent à la nomination des dirigeants, non sans conflits entre les entreprises et l'Etat, qui cherche à imposer ses hommes.

Les restructuration financière des EPE est en cours, pour l'essentiel par transformation en capital des avances de la BAD et du Trésor et, dans certains cas, par des apports du fonds de mise en œuvre de l'autonomie des entreprises, en attendant la mise en place d'un marché financier.

— Sur ces bases, les EPE, se voient précipitées dans l'autonomie. Libérées en principe de la tutelle des ministères, elles sont devant la nécessité de prendre elles-mêmes les décisions relatives à leur gestion.

Les orientations du plan ne sont plus obligatoires, mais indicatives. Les entreprises sont donc appelées à élaborer elles-mêmes leur plan de production et d'investissements et à en organiser le financement. Elles doivent définir elles-mêmes leur politique de prix, d'emploi et de salaires.

De ce point de vue, deux dispositions législatives et réglementaires marquent un pas en avant tout à fait significatif.

* Les décrets et arrêtés d'application de la loi sur les prix ont été pris en mars 1990. L'application de la loi de juillet 1989 est désormais effective.

Les prix d'environ une trentaine de catégories de produits industriels de première nécessité sont plafonnés.

En revanche, seules les marges de production et de distribution sont plafonnés pour environ 70 catégories de produits essentiels au fonctionnement de l'industrie.

Tous les autres prix sont libérés, sous réserve de déclaration.

L'objectif de l'ensemble du dispositif est bien de donner aux entreprises les moyens de fixer des niveaux de prix qui leur permettent d'accéder à la rentabilité.

* La loi sur les relations de travail, du 21 avril 1990, ouvre la possibilité de compression d'effectifs pour motifs économiques, brèche décisive au Statut Général du Travailleur, et prévoit la négociation de conventions collectives.

La voie est donc ouverte au fonctionnement des entreprises sur la base du calcul économique et des règles du marché. Les réformes du système de

financement de l'économie visent précisément à leur en donner les moyens financiers.

b) Le cadre de l'assainissement monétaire et financier est mis en place

La loi sur la monnaie et le crédit votée le 26 mars 1990 est sans contexte le pivot du redressement économique de l'Algérie.

L'objectif fondamental est, en effet, d'aboutir à restaurer le dinar dans son rôle de monnaie à part entière. Le dinar doit devenir l'indicateur incontesté des valeurs économiques, et donc le seul guide des décisions des entreprises, des particuliers et de l'Etat. Pour faire bref, l'équipe Hamrouche - Hidouci estime qu'il n'y aura pas d'économie de type libéral en Algérie sans monnaie. Restaurer le dinar est, en conséquence, la condition sine qua non du succès du passage au libéralisme.

La loi sur la monnaie et le crédit instaure un dispositif institutionnel très complet visant à réglementer l'émission monétaire, à assurer les financements sur la base de la rentabilité des investissements, enfin à favoriser le transfert en Algérie des avoirs en devises des non-résidents.

— La loi organise de façon rigoureuse l'indépendance des autorités monétaires par rapport au pouvoir politique.

— La banque centrale, désormais appelée Banque d'Algérie, dispose de la majorité au sein d'un conseil de la monnaie et du crédit. Ce conseil restreint de sept personnes, est composé du Gouverneur et des trois Vice-Gouverneurs de la Banque Centrale et de trois fonctionnaires désignés par le Chef du Gouvernement. Les décisions du Conseil sont soumises au Ministre de l'Economie, mais elles sont exécutoires en dernier ressort.

— La banque d'Algérie est dotée du monopole de l'émission monétaire. Le conseil de la monnaie et du crédit, investi des pouvoirs d'autorité monétaire, édicte l'ensemble des règlements bancaires et financiers, en particulier les normes des opérations de la banque d'Algérie, les normes et ratios de l'activité bancaire, les objectifs de masse monétaire...

— Les possibilités d'avance de la banque d'Algérie au Trésor sont limitées à 10 % des recettes ordinaires de l'Etat. Les avances consenties jusqu'ici au Trésor par la Banque devront être remboursées dans un délai maximum de 15 ans (montant évalué à 110 milliards de dinars).

— La loi jette les bases d'un financement plus sain de l'économie

— En plafonnant le recours aux avances de la Banque Centrale au Trésor, en limitant les possibilités de réescompte par la banque centrale et en imposant aux banques des règles strictes de rentabilité, les autorités algériennes se contraignent à un financement plus sain de l'économie.

Elles ouvrent en même temps la voie à une mobilisation plus vaste des ressources.

— Le développement du marché monétaire et son élargissement au Trésor et à certaines EPE est conçu pour absorber l'excès de liquidités et à assurer une meilleure fluidité des sources de financements.

— De même, la création d'un marché financier, jouant un rôle dans la mobilisation et l'allocation des ressources, visera à améliorer les mécanismes de financement de l'économie.

Dans cet esprit, la loi autorise le financement des entreprises publiques par le recours à l'épargne sous la forme de prêts participatifs. Ce ne sont pas des titres de propriété, car ils ne sont pas productifs d'intérêt, mais un contrat signé avec l'entreprise précisera « les conditions de partage des bénéfices et des pertes ».

Ce marché financier sera également un outil de la politique d'assainissement des structures des EPE.

A ce titre, les valeurs mobilières détenues par les EPE sur d'autres EPE seront librement négociables entre elles, et le Trésor a été autorisé à racheter des créances bancaires, notamment par émission d'obligations.

La mise en place de ces marchés, amorcée par des décrets de mars 1990, complète ainsi l'édifice.

— La loi ouvre l'Algérie aux capitaux des non-résidents

La portée politique et économique de cette décision peut être mesurée aux difficultés que le gouvernement Hamrouche a rencontrées, pour la faire admettre à la vieille garde du FLN, qui avait encore réussi en juillet 1989 à la repousser.

Il est vrai que les dispositions adoptées par la loi sur la monnaie et le crédit vont très loin dans l'ouverture.

— **Les personnes physiques et morales non-résidentes sont autorisées à transférer des capitaux en Algérie pour financer toutes activités économiques non expressément réservées à l'Etat.**

La liberté de l'investissement étranger est donc la règle, et ses limitations, l'exception. La loi n'introduit aucune distinction entre le secteur public et le secteur privé, non plus qu'entre le secteur industriel, la distribution et les services. Il n'est fixé aucune limite légale de participation étrangère, ce qui rend obsolètes les dispositions antérieures imposant une majorité de capitaux algériens (51 %) dans les sociétés mixtes créées avec le secteur public.

— **La loi institue la liberté d'établissement des banques étrangères**

Sur autorisation du conseil de la monnaie et du crédit et sous condition de réciprocité, les banques étrangères pourront :

- * Prendre des participations dans les banques de droit algérien,
- * Ouvrir des succursales.

— **La loi instaure la liberté des mouvements de capitaux liés à l'activité économique.**

Les capitaux ainsi que les revenus et intérêts liés à ces financements pourront être rapatriés et bénéficieront des garanties internationales.

— **Les autorisations d'investissement étranger sont du seul ressort du conseil de la monnaie et du crédit.**

La loi prévoit que le conseil édictera des règlements, mais son Président, qui est le Gouverneur de la Banque d'Algérie, a indiqué à de nombreuses reprises que le conseil examinerait les propositions au cas par cas et établirait une jurisprudence au fur et à mesure. La première réunion du conseil s'est tenue le 1er juillet. Trois projets avec participation étrangère ont été approuvés.

Au total, les autorités veulent, grâce à cette loi, démontrer qu'ils ont porté pour la grande liberté offerte aux investisseurs étrangers, et séduire par le pragmatisme dans les décisions d'application.

C'est que le gouvernement algérien attend de cette ouverture à la fois,

* Que les capitaux algériens établis à l'étranger viennent s'investir en Algérie,

* Que les banques étrangères canalisent ces fonds en prenant des participations à des banques d'investissement en Algérie,

* que les industriels étrangers décident de créer des sociétés communes dans l'industrie et la distribution algérienne.

Le gouvernement sait bien qu'il joue ici une partie essentielle pour réussir le passage à l'économie de marché qu'il veut instaurer.

II - LES DIFFICULTÉS DE LA TRANSITION

Faire entrer l'économie réelle du pays dans le nouveau cadre revient à réussir la sortie d'une gestion socialiste, expérience dans laquelle les pays de l'est européen sont eux-mêmes engagés.

Les analogies sont frappantes, même si les conditions économiques sont, à beaucoup d'égards, différentes.

— L'Algérie a, sur l'Europe centrale, l'avantage important d'avoir préparé depuis plusieurs années la mutation du cadre institutionnel, selon des lignes discutées point par point avec le FMI et la Banque Mondiale. Elle dispose aussi de l'assurance de ses recettes en provenance des ventes d'hydrocarbures. Elle supporte, enfin, un endettement dont le poids n'est élevé qu'en raison d'un entassement sur trois années d'échéances à court terme, résultat d'une gestion désordonnée de la crise pétrolière de 1986.

— Mais l'Algérie affronte les difficultés typiques observées dans les pays socialistes, et qui tiennent à la résistance que l'ensemble du système oppose au changement.

Cette résistance est d'abord politique. Celle-ci s'est manifestée depuis plusieurs années dans l'appareil du FLN, à L'APN et chez de nombreux responsables de l'Etat. Elle est largement responsable de la lenteur du processus de réforme.

A son tour, le souci qu'a eu le gouvernement de ne heurter personne de front a fait perdre aux réformes beaucoup de leur crédibilité.

La résistance au changement est aussi celle des mentalités. Habitué à l'irresponsabilité, les agents du secteur public ont du mal à quitter la protection du « parapluie » hiérarchique. De plus, ces agents ne sont généralement pas préparés, en particulier dans les banques, à l'exercice d'un métier dont l'esprit, et souvent la technique, sont pour eux radicalement nouveaux.

Surtout, le changement se heurte à la coalition occulte et disparate de tous ceux qui profitent de situations parasitaires ou exploitent des prébendes, qu'il s'agisse du secteur privé inquiété par les mesures d'ouverture aux produits étrangers de meilleure qualité, que des « sponsors » du secteur public qui voient disparaître des ressources importantes.

En décidant d'accélérer la mutation, le gouvernement Hamrouche tente le pari de remettre l'économie en marche selon les nouvelles règles du jeu. Pour y parvenir, il veut, en trois ans, unifier le marché intérieur, et assurer les approvisionnements en étalant la dette extérieure.

La marge de manœuvre dont il dispose est très étroite parce qu'il ne peut espérer vaincre les résistances du système sans financement extérieur.

a) Unifier le marché intérieur

En clair, l'objectif est de casser le marché noir et, d'une manière plus générale, de résorber l'économie occulte qui assure aujourd'hui, dans une large mesure, la viabilité du système.

Le principal signe de la détermination du gouvernement a été le déclenchement, un mois avant les élections locales, d'une lutte rigoureuse contre le « trabendo ». Il s'agit de la contrebande à grande échelle, à l'importation, de produits en tous genres, surtout de France, à l'exportation de produits algériens subventionnés, vendus en fraude aux pays voisins.

De plus la tolérance d'importation par les voyageurs algériens de « produits à usage personnel » a été supprimée. Le commerce à la valise est ainsi très durement touché.

Ces mesures, dont l'application apparaît stricte et durable, assurent le lancement spectaculaire d'une politique qui vise au premier chef à contraindre les agents économiques à se fournir en produits, nationaux ou importés, distribués dans des circuits transparents.

D'autre part, en vue de casser les circuits d'importation spéculatifs, les monopoles de distribution ont été abolis, en même temps que l'octroi du statut de commerçant était retiré à l'administration pour être confié aux tribunaux.

Mais c'est, de l'investissement étranger dans la distribution en Algérie que les autorités attendent le coup de grâce à la contrebande. Officiellement annoncée au cours de la Foire d'Alger, cette mesure concernerait les automobiles, les pièces détachées et les produits de gros industriels. D'abord payés en devises, dont la libre détention sur des comptes en Algérie est autorisée sans limite depuis mai 1990, ces produits seraient disponibles plus tard en dinar, lorsque celui-ci serait convertible.

« La loi sur la monnaie et le crédit organise la concurrence dans tous les secteurs de l'activité économique, même des hydrocarbures, à l'exception toutefois, de l'exploitation des champs pétroliers ».

b) Assurer les approvisionnements en étalant la dette extérieure

Un succès dans la lutte contre l'économie parallèle, nécessairement progressif, ne peut en aucune manière se concevoir sans que soient assurés les flux d'importations indispensables pour nourrir la population algérienne et faire fonctionner son industrie de transformation.

Tout au contraire, un approvisionnement fluide est la condition de l'unification du marché intérieur et de la restauration du dinar, puisque c'est la chute des importations, de 1986 à 1988, qui a créé les pénuries, alimenté la contrebande et précipité la chute du dinar.

— Ces nécessités s'imposent au moment où l'Algérie affronte une difficile situation des paiements extérieurs : l'entassement des échéances sur les trois années 1990 à 1993 oblige en effet à consacrer 75 % des ressources en devises au remboursement de la dette.

L'Algérie est déterminée à sortir de cette situation sans rééchelonnement de la dette, solution qu'elle juge inadaptée au problème « conjoncturel » qu'elle affronte, et inacceptable politiquement. Elle demande en conséquence un traitement spécifique de sa dette.

— Les autorités algériennes mettent au même moment en place un système plus libéral d'allocation des devises aux entreprises publiques, et, par le biais des chambres de commerce, aux entreprises privées :

* Les budgets devises (dont l'enveloppe reste déterminée par le conseil de planification) ont été attribués, en juin, pour la première fois, pour une période de trois à quatre ans, autorisant ainsi une meilleure fluidité des importations. On en attend une réduction des achats de précaution ou spéculatifs.

Ces budgets prennent la forme d'« allocation de changes » gérées par les banques primaires, sous le contrôle de la Banque centrale. Seules les banques peuvent, désormais, négocier des lignes de crédit pour le compte des entreprises. Les engagements qu'elles prennent sont soumis à l'autorisation d'un comité des emprunts présidé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, mis sur pied en novembre 1989.

— La manœuvre consiste à faire la chasse aux crédits fournisseurs, de manière à canaliser par les banques tous les crédits au-delà d'un an. Le paiement comptant, ou aux conditions de délais commerciaux normaux devra être recherché par les entreprises.

Les autorités visent à éliminer les surcoûts induits par la recherche désordonnée de financements pour toutes catégories d'importation, qui a caractérisé la période 1986-1989, et à revenir à des pratiques ordinaires de financement des importations.

Il reste que cette remise en ordre dépend entièrement de la disposition des gouvernements et des banques à consentir à l'Algérie les financements nécessaires.

La couverture des besoins de financement, en 1990 et les années ultérieures, nécessitera une mobilisation accrue des ressources extérieures en même temps qu'elle justifie la recherche d'une gestion nouvelle de la dette.

En 1989, l'Algérie a pu mobiliser 6,5 milliards USD de financements mais elle a, notamment, bénéficié de concours exceptionnels du FMI (accord de crédit de 156 M.DTS et facilité compensatoire de 315 M.DTS) et des pays arabes (environ 1 milliard USD).

Les autres crédits ont généralement été accordés à court terme (moins de trois ans) avec l'application de « sweeteners » de plus en plus élevés aggravant le service de la dette de 1990 de 2 milliards USD (non compris les remboursements de crédits à moins d'un an).

Les autorités sont conscientes que le besoin résiduel de financement de 2 milliards USD ne peut aujourd'hui être couvert normalement :

- Les réserves de change n'offrent guère de marge de manœuvre ;
- Les marchés financiers internationaux sont extrêmement réticents sur le risque algérien ; à cet égard, l'attitude des banques étrangères apparaît totalement conditionnée par la position des banques françaises ;
- Toute idée de rééchelonnement continue d'être fermement écartée ainsi que l'éventualité d'un nouveau recours au Fonds Monétaire International, qui ne permettrait au mieux de mobiliser que 600 millions USD et aurait un impact négatif sur l'appréciation du risque algérien par la communauté financière internationale.

Compte tenu de ces éléments, la stratégie développée par les autorités algériennes s'est située à deux niveaux :

— Malgré les conséquences économiques et sociales, un processus de réduction des importations de biens non alimentaires a été engagé. L'impact sur le besoin de financement d'une baisse en volume de 5 % à 10 % des importations peut être estimé entre 500 millions et 1 milliard USD.

— L'approche des gouvernements des « pays amis » a permis la couverture d'une partie du solde, complété par les ressources inespérées de l'augmentation du cours du baril de pétrole après l'occupation du Koweït par l'Irak.

Malgré la mobilisation de ce financement additionnel, le recours à une réduction plus prononcée des importations a été la seule voie malgré son caractère périlleux pour les équilibres économiques.

A constater la situation économique de l'Algérie, une question préoccupe les esprits : « pourquoi l'endettement international a-t-il si peu aidé au développement ? »

ANNEXES

I. - Chronologie

Janvier

- 1^{er} Adoption de la loi de finances et du plan national pour 1990
Conseil du gouvernement : *réorganisation de terres agricoles du secteur public ; éducation : réhabiliter la fonction enseignante.*
- 7 Abassi Madani à Bejaia : « *Nous prônons la paix et le respect du peuple* »
- 9 Rencontre Président de la République – Représentants des formations politiques. Abassi Madani : « *Le FIS accepte la coexistence, la complémentarité et la conjugaison des efforts* »
Incidents à l'Université de Constantine lors de la tenue du colloque sur la question démocratique dans le mouvement nationaliste.
- 11 Parti du FLN : répartition des tâches au sein du Bureau Politique
- 12-13 Conférence nationale de l'UGTA : *faire de ce syndicat une organisation autonome, forte, unitaire et démocratique.*
- 14 Mise en œuvre du plan national 1990 : *Relance des travaux de planification par branche*
- 17 Fusillade au tribunal de Blida. Le Parti FLN : « *Le recours à l'extrémisme et à la violence verbale aide et prépare le terrain à la manifestation de la violence physique* ».
- 19-20 Le Chef du Gouvernement : *Un pacte national n'est pas exclu*
- 21 Projet de loi relative à la prévention et au règlement des conflits de travail soumis à l'APN. Mr Ghrib, Ministre des Affaires Sociales : « *de nouveaux canaux de dialogue* »
- 23 Le Chef du Gouvernement invité du grand jury RTL – *Le Monde* : « *il n'y a pas de résistance au changement* ».
- 28 Au journal *Al Hayat* paraissant à Londres : « *nous sommes confiants* ».
- L'APN adopte deux lois relatives respectivement au règlement des conflits individuels de travail et à la prévention et au règlement des conflits de travail et à l'exercice du droit de grève.
- 29 Conseil du Gouvernement : réaménagements de la loi électorale : préciser certains dispositifs techniques et enrichir le mode de scrutin.
Clôture de la session d'automne de l'APN.
- 30 8^e session du conseil national de l'UNFA : « *rompre avec les anciennes méthodes* ».
- Le Chef de l'Etat reçoit M. Mahfoud Nahnah, Président de l'association nationale « *El Irshad wal Islah* »

Février

- 1 Réunion du conseil des ministres : « *l'exercice des libertés publiques sera respecté au profit de tous* », déclare le Chef de l'Etat.
Abassi Madani : « *Le FIS ne rejette pas l'idée d'une action de complémentarité avec d'autres formations politiques* »
- 5 « *L'armée a su s'adapter à son rôle de défenseur de la constitution* », déclare le Général Cheloufi, secrétaire général de la défense nationale.

- 6 700 personnes présentes à la journée d'étude sur la réforme économique
 7 La dette extérieure estimée à 23,8 Milliards de \$US par le délégué à la planification.
 Le Chef de l'Etat aux cadres gestionnaires : « créer un environnement propice à une totale application »
 8 Conseil de Gouvernement, étude de l'avant-projet de code de la monnaie et du crédit.
 Quatre décrets d'application de la réforme économique, publiés au J.O. Voir *infra* Rubrique législative.

Mars

- 23 Session extraordinaire du comité central du parti du FLN
 8 Conseil des ministres : les élections des APC et APW fixées au 12 juin
 Ouverture de la session extraordinaire de l'APN
 11 Publication des décrets fixant les conditions de déroulement des élections
 * Décret 90.55 fixant les conditions de réquisitions des personnels lors des élections
 * décret 90.56 portant report des élections pour le renouvellement des APC
 * Décret 90.57 fixant les modalités de publicité des candidatures
 Débat à l'APN autour du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 89-13 du 7 août 1989 portant code électoral.
 14 Rencontre Chadli Bendjedid – Presse nationale (4h30 de débat)
 16-17 Fin des travaux de la session extraordinaire du comité central du parti FLN
 20 L'APN adopte le projet de loi relatif à l'information. Il est institué un conseil supérieur de l'information.
 22 Débat à l'APN sur le projet de loi relatif à la wilaya
 25 Examen par l'APN du projet de loi sur la monnaie et le crédit
 26 Adoption par l'APN de deux lois : loi sur la commune, loi sur les relations de travail
 27 Adoption par l'APN de la loi relative à la monnaie et au crédit, de la loi relative à la wilaya.

Avril

- 16 Election des APC et APW : 136 000 candidats pour 13 170 137 électeurs
 17 Conseil de Gouvernement : « le Gouvernement décidé à utiliser tous les moyens pour faire échec aux menées aventuristes »
 Nouveau dispositif de gestion du commerce extérieur
 18 Réunion extraordinaire du Bureau Politique du FLN pour étudier l'évolution de la situation politique

Mai

- 16 APN : Adoption du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical.
 Approbation des listes des membres de deux commissions d'enquête sur l'affaire de pots de vin (26 milliards de dollars) et le fonctionnement de Chambre Nationale de commerce.
 21 Lancement de la campagne électorale pour APC et APW qui prendra fin le 4 juin
 27 Nomination de M. Ait Chaalal au poste de Conseiller aux affaires politiques auprès du Chef de l'Etat.

Juin

- 4 Fin de la campagne électorale
 15-16 Résultats définitifs du scrutin du 12 juin
 27 8^e congrès de l'UGTA
 29.30 Naissance du mouvement syndical islamique des travailleurs à l'issue de l'assemblée générale de ses 15 membres fondateurs.

Juillet

- 1 Nominations des conseillers auprès du chef de l'Etat
 — M. Mohamed Sahnoun au poste de conseiller aux activités diplomatiques
 — le Général Hocine Benmaalem au poste de conseiller aux affaires de sécurité
 — Nomination des membres du conseil supérieur de l'information
 8 Ouverture des travaux du Conseil central du FLN
 11 Fin des travaux du comité central du FLN ; élection d'un nouveau bureau politique
 22 Ouverture des travaux de la Présidence de l'UMA
 26 Remaniement ministériel, nomination d'un ministre de la défense, le Général-major Khaled Nezzar, et nouveau chef d'état-major, le Général Guenaizia Abdelmalek
 — Installation du conseil supérieur de l'information
 29 Installation du conseil supérieur de la magistrature
 30 Réunion du conseil des ministres. Nomination de nouveaux directeurs généraux de la DGSN et des douanes, et mouvement dans le corps des walis. Décision pour des élections législatives anticipées au cours du 1^{er} trimestre 1991
 — Adoption par l'APN d'une loi d'amnistie
 31 Adoption par l'APN de la loi de finances complémentaire

Août

- 2 Industrie : hausse de 6,76 % de la production le 1^{er} semestre (source : ONS)
 12 Nomination de nouveaux délégués auprès des ministres des mines et de l'industrie, de l'équipement et de la jeunesse
 19 Nomination d'un nouveau secrétaire permanent du Conseil supérieur des moudjahidines

Septembre

- 23 Dissolution de la délégation générale à la documentation et à la Sécurité (DGSE)
 26 Mouvement à la tête des commandements de forces est des régions militaires
 27 Arrivée à Alger de M. Ahmed Ben Bella, ancien Président de la République.

Octobre

- 1 Adoption par le conseil des ministres du projet de loi de finances 1991
 2 Syndicats : cinq ligues islamiques agréés par le ministère des affaires sociales

- 3 APN : Ouverture de la session d'automne, et démission de M. Rabah Bitat, son président
- 8 Démission de M. Kadi Merbah, ancien premier ministre, du comité central du FLN pour créer un autre nouveau parti politique
- 16 M. Abdelhamid Brahimi, ancien 1er Ministre, démissionne du Comité central du FLN

Novembre

- 5 Clôture du 8^e congrès de l'organisation des moudjahidines : Election d'un nouveau conseil national
- 6 Au conseil de gouvernement, réaménagement de la loi électorale
- 8 Publication des listes nominatives d'attribution de terres agricoles non conformes à la loi
- 12 Election de M. Ali Kafi, ancien colonel de l'ALN, comme secrétaire général de l'ONM
- 18 Adoption par l'APN de la nouvelle loi sur les associations

Décembre

- 7-8 Création d'un nouveau parti politique islamiste : « *Mouvement de la société islamique* », regroupant notamment El Islah wal Irshad et En Nahda.
- 27 Adoption par l'APN de la loi sur la généralisation de l'utilisation de langue arabe.

II. - Documents

1 - Ministère de la défense nationale

Nomination d'un ministre de la défense

Le Président de la République a procédé à la nomination d'un ministre de la défense nationale en la personne du Général-major Khaled Nezzar. Cette fonction était assumée par le Chef de l'Etat.

Il est à rappeler que, conformément aux articles 74 et 83 de la constitution, le Président de la République est le Chef suprême de toutes les forces armées, et responsable de la défense nationale.

En effet, le Président de la République protecteur des institutions de l'Etat, est responsable de la défense nationale, perçue dans sa conception stratégique et dans son élaboration globale. Il veille dans ce cadre à l'organisation et à la mobilisation du potentiel de défense de la Nation dans toutes ses dimensions et dans tous ses volets économiques et politiques.

APS - source : *El Moudjahid*, 26 juillet 1990

Nouveau chef d'état major

Le Président de la République, Chef suprême de toutes les forces armées, a procédé à la nomination du Général Guenaizia Abdelmalek dans les fonctions de chef d'état-major de l'Armée Nationale Populaire.

Par ailleurs, le Général Chelloufi Mustapha, Secrétaire général du ministère de la défense nationale, est appelé à d'autres fonctions.

Mouvement à la tête des commandements des forces et des régions militaires

Le général Abdelmalek Guenaizia, chef d'état-major de l'Armée Nationale Populaire, a procédé durant la période allant du 10 au 20 septembre 1990, à l'installation :

- du général Lamari Mohamed, en qualité de commandant des forces terrestres ;
- du colonel Boutamine Mohamed El Mokhtar, en qualité de commandant des forces aériennes ;
- du colonel Djouadi Abdelhamid, en qualité de commandant de la 4ème région militaire ;
- et du colonel Kadri Belgacem, en qualité de commandant de la 6ème région militaire.

Ce mouvement s'inscrit dans le sillage du changement intervenu à la tête de la hiérarchie militaire au mois de juillet dernier.

ANP*Installation de nouveaux cadres du ministère*

Le Général-major Khaled Nezzar, ministre de la défense nationale a procédé mardi 25 septembre 1990, à l'installation du général Ali Bouhadja, du colonel Mohamed Ghenim, du colonel Yahia Rahal et du Lieutenant-colonel Abdeslam Bouchareb dans leurs fonctions respectives d'inspecteur général de l'armée, de secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense nationale, d'inspecteur général adjoint de l'armée et de directeur de la communication, de l'information et de l'orientation.

La cérémonie d'installation s'est déroulée au siège du ministère de la défense nationale, en présence du Chef d'état-major de l'ANP, des commandants de forces, des commandants de régions militaires et d'officiers supérieurs de l'ANP.

El Moudjahid, jeudi 27 septembre 1990, p.3

2 - Nomination des conseillers aux activités diplomatiques et aux affaires de sécurité auprès du chef de l'état...

M. Chadli Bendjedid, Président de la république, a procédé aux nominations suivantes :

- M. Mohamed Sahnoun, au poste de conseiller aux activités diplomatiques auprès du Chef de l'Etat.
- Le général Hocine Benmaalem, au poste de conseiller aux affaires de sécurité auprès du Chef de l'Etat.

...et des membres du Conseil Supérieur de l'Information

En vertu des dispositions de la loi n° 40-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, et notamment son article 72 portant composition du Conseil Supérieur de l'information, le Président de la République a procédé aux désignations suivantes :

- Président : M. Ali Abdellaoui
- Membre : M. Belkacem Ahcène-Djaballah
- Membre : M. Mohamed Saidi.

D'autre part, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale a désigné MM. Boukaabache Abdelquayoum, Gheras Mohamed Larbi et Seghir Benamar, membres au sein du Conseil Supérieur de l'Information conformément à l'article 72, alinéa 3, du Code de l'Information.

El Moudjahid, dimanche 1er juillet 1990

Président du Conseil Supérieur de l'Information

M. Ali Abdellaoui, président du Conseil Supérieur de l'Information est né le 25 janvier 1933 à Mostaganem. Il a occupé les fonctions de Chef de Cabinet du M.A.E

— Ambassadeur d'Algérie en Côte-d'Ivoire, au Niger, et au Burkina Faso avec résidence à Abidjan.

— Directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères.

— Ambassadeur d'Algérie en Pologne et en Hongrie avec résidence à Varsovie.

— Ambassadeur d'Algérie en République Populaire de Chine.

— Ambassadeur d'Algérie au Mali.

M. Ali Abdellaoui a milité dans les rangs du PPA/MTLD dès 1950. Il a rejoint les rangs du FLN dont il devient membre du Comité central. Il a été président de l'Association de la jeunesse estudiantine musulmane de Constantine, il a été successivement : secrétaire général de l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France (A.E.M.N.A.).

— Membre du comité directeur, secrétaire général adjoint puis secrétaire général de l'U.G.E.M.A.

M. Ali Abdellaoui est licencié en sciences politiques, il est marié et père de trois enfants.

Conseiller aux activités diplomatiques auprès du Chef de l'Etat

M. Mohamed Sahnoun qui vient d'être nommé conseiller aux activités diplomatiques auprès du Chef de l'Etat, est né le 8 août 1931 à El Asnam (Chlef). Ancien membre du MTLTD et de l'OCFLN, et ancien membre du comité directeur de l'UGEMA.

M. Sahnoun assumé plusieurs responsabilités. Il fut successivement :

— Directeur au ministère des Affaires étrangères.

— Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine.

— Chargé des Affaires politiques. A représenté l'OUA à plusieurs conférences internationales et aux sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

— Secrétaire général adjoint de la Ligue Arabe, chargé du dialogue arabo-africain. A contribué à la création de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

— Ambassadeur en République Fédérale Allemande (RFA)

— Ambassadeur en France

— Ambassadeur représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

— Ambassadeur aux Etats-Unis d'Amérique.

— Ambassadeur au Royaume du Maroc et membre du Secrétariat de l'Union du Maghreb Arabe.

3 - Aménagement gouvernemental

Gouvernement

Le Président de la République a reçu M. Mouloud Hamrouche, Chef du Gouvernement, qui lui a présenté un aménagement du gouvernement.

A la suite de quoi, le Président de la République a procédé aux nominations suivantes :

— Ministre de la Défense nationale : Général-major Khaled Nezzar

— Ministre de l'Education : Ali Benmohamed

— Ministre aux Universités : Mustapha Chérif

— Ministre des mines et de l'industrie : Saddek Boussena.

— Ministre des Transports : Hassen Kahlouche

- Ministre de l'équipement : Mohamed Kenifed
 - Ministre des Postes et Télécommunications : Mohamed Serradj
 - Ministre de la Santé : Hamed Sidi-Said
 - Ministre Délégué à la Recherche et à la Technologie : Chérif Hadj Slimane
- Les autres membres du Gouvernement conservent leur portefeuille ministériel
Source : *El Moudjahid*, 26 juillet 1990

4 - Nouveau bureau politique

Les travaux du Comité central du Parti du FLN ont pris fin hier en début de soirée avec l'élection, après consultation, de son nouveau Bureau politique.

Parmi les anciens membres, huit ont été réélus. Il s'agit de MM. Hadjeres Hachemi, Belayat Abderahmane, Djeghaba Mohamed, Omar Tou, Mohamed Khakha, Kassa Aïssa, Delouci Boualem et Saïd Bouhadja.

Les nouveaux élus, tous universitaires, sont issus de wilayas où le FLN a remporté les élections locales du 12 juin dernier. Il s'agit de Karim Younès, Boukaba Mbarak, Abderrazak Bouri, Djezar Mohamed, Okbi Haba.

El Moudjahid, mercredi 11 juillet 1990.

III - Résultats aux élections APC/APW

(Voir tableaux pages suivantes)

Le scrutin par les chiffres*

Voici un tableau exhaustif des taux de participation à travers le pays, aux élections APC/APW tels que communiqués jeudi soir par le ministère de l'Intérieur.					
WILAYA	INSCRITS	VOTANTS APC	TAUX PART.	VOTANTS APW	TAUX PART.
ADRAR	102 853	61 084	59,39	60 894	59,02
CHLEF	357 468	247 049	69,11	245 433	68,65
LAGHOUAT	122 260	91 898	75,15	91 530	74,85
OUM EL-BOUACHI	225 953	159 559	70,61	155 753	68,92
BATNA	401 236	267 459	66,61	264 633	66,06
BEJAIA	367 922	102 043	27,08	98 301	26,79
BIŠKRA	225 650	149 127	66,11	144 213	63,93
BECHAR	99 102	73 953	74,61	73 379	74,04
BLIDA	433 274	308 382	70,49	306 509	70,06
BOUIRA	281 450	183 120	65,06	183 120	65,06
TAMANRASSET	39 173	26 846	68,53	26 229	66,94
TEBESSA	230 975	164 787	71,32	163 762	70,88
TELEMCEN	429 896	335 388	78,01	311 496	72,45
TIARET	331 938	233 904	70,46	219 383	66,09
TIZI-OUZOU	486 979	111 188	22,82	109 455	22,46
ALGER	1 032 896	582 717	56,02	552 717	53,31
DJELFA	251 932	153 503	61,19	151 502	60,39
JIJEL	257 821	157 932	61,03	156 282	60,66
SÉTIF	516 466	377 407	73,06	372 656	72,14
SAIDA	127 747	86 495	67,06	85 985	67,02
SKIKDA	336 727	238 629	71,14	231 137	68,91
SIDI BEL-ABBÈS	263 116	209 769	79,81	207 883	79,09
ANNABA	295 253	175 136	59,31	175 909	59,57
GUELMA	207 149	142 405	72,16	145 424	70,24
CONSTANTINE	392 091	262 226	66,87	262 226	66,87
MEDEA	346 590	252 273	72,78	248 799	71,78
MOSTAGANEM	274 933	186 148	67,71	185 691	67,54
M'SILA	324 139	214 271	66,01	214 271	66,10
MASCARA	294 580	276 870	76,42	222 909	75,67
OUARGLA	158 198	94 069	59,45	93 470	59,07
ORAN	634 504	402 273	63,04	402 273	63,04
EL-BAYAD	90 227	62 432	69,22	62 511	69,31
ILIZZI	10 769	7 170	66,57	7 129	66,19
BORDJ BOU-ARRERIDJ	232 329	173 083	74	172 594	74
BOUMERDÈS	342 422	214 899	62,76	212 057	61,93
EL-TARF	151 311	121 529	80,43	120 817	79,96
TINDOUF	10 089	7 204	71,28	7 153	70,77
TISSEMSILT	114 297	81 630	71,42	80 123	70,01
EL-OUED	179 159	107 583	59,65	105 140	58,29
KHENCHELA	138 434	87 956	63,53	85 342	61,64
SOUK-AHRAS	183 914	130 693	71,19	128 948	70,09
TIPAZA	371 581	272 200	73	272 517	73,34
MILA	289 064	198 276	68,59	196 753	68,06
AIN-DEFLA	266 916	198 901	74,38	195 048	72,94
NAAMA	63 126	40 734	64,53	40 402	64,01
TEMOUCHENT	165 652	130 880	79,01	126 797	76,55
GHARDAIA	122 612	93 971	76,64	93 789	76,49
RELIZANE	259 596	171 712	66,14	168 353	64,85
TOTAL	12 841 769	8 366 760	65,15	8 238 921	64,15

Voici les résultats détaillés des élections aux Assemblées Populaires Communales tels que communiqués jeudi soir par le ministère de l'Intérieur*.

WILAYA	APC	FLN	FIS	RCD	PNSD	PSD	PAGS	PRA	Indé.
ADRAR	28	25	2						1
CHLEF	35	3	31						1
LAGHOUAT	24	16	6						2
O. E. BOUAGHI	29	9	16						4
BATNA	61	24	35	1					1
BEJAIA	52	17	1	31					3
BISKRA	33	19	11						3
BECHAR	21	19	2						
BLIDA	29		29						
BOUIRA	45	10	25	6					4
TAMANRASSET	10	9							1
TEBESSA	28	16	5						7
TLEMCEM	53	7	46						
TIARET	42	22	17						3
TIZI-OUZOU	67	17	2	44					4
ALGER	33		33						
DJELFA	36	16	14						6
JJEL	28		28						
SETIF	60	13	38	4					5
SAIDA	16	7	9						
SKIKDA	38	7	27		1				3
S.B. ABBES	52	11	38						3
ANNABA	12	3	8						1
GUELMA	34	17	13		1				3
CONSTANTINE	12		12						
MEDEA	64	14	46					1	3
MOSTAGANEM	32	3	28						1
M'SILA	47	18	22						7
MASCARA	47	8	36						3
OUARGLA	21	17	4						
ORAN	26		24					1	1
EL-BAYADH	22	14	2						6
ILLIZI	6	6							
B.B. ARRÉRIDJ	34	17	15	1					1
BOUMERDÈS	38	2	36						
EL-TARF	24	16	8						
TINDOUF	2								2
TISSEMSILT	22	7	15						
EL-OUED	30	13	11			2			4
KHENCHELA	21	13	5						2
SOUK-AHRAS	26	17	4						5
TIPAZA	42	10	28						3
MILA	32	1	30						1
AIN-DEFLA	36	3	30						3
NAAMA	12	5	4						3
A. TEMOUCHEM	28	8	19						1
GHARDAÏA	13	8							5
RELIZANE	38		38						
TOTAL	1 541	487	853	87	2	2		2	106
%	31,64		55,42	5,65	0,13	0,13		0,13	6,81

* El Moudjahid 15/6/90.

Voici les résultats détaillés des élections aux Assemblées Populaires de Wilaya tels que communiqués jeudi soir par le ministère de l'Intérieur.

WILAYA	FLN	FIS	RCD	INDEP.
ADRAR	X			
CHLEF		X		
LAGHOUAT	X			
O. E. BOUAGHI		X		
BATNA	X			
BEJAIA	X			
BISKRA	X			
BECHAR		X		
BLIDA		X		
BOUIRA		X		
TAMANRASSET	X			
TEBESSA	X			
TLEMCEN		X		
TIARET		X		
TIZI-OUZOU			X	
ALGER		X		
DJELFA		X		
JJEL		X		
SETIF		X		
SAIDA		X		
SKIKDA		X		
S.B. ABBES		X		
ANNABA		X		
GUELMA		X		
CONSTANTINE		X		
MEDEA		X		
MOSTAGANEM		X		
M'SILA		X		
MASCARA		X		
OUARGLA	X			
ORAN		X		
EL-BAYADH	X			
ILLIZI	X			
B.B. ARRÉRIDJI		X		
BOUMERDÈS		X		
EL-TARF	X			
TINDOUF		X		
TISSEMSILT		X		X
EL-OUED				
KHENCHELA	X			
SOUK-AHRAS	X			
TIPAZA		X		
MILA		X		
AIN-DEFLA		X		
NAAMA		X		
A. TEMOUCHENT		X		
GHARDAÏA	X			
RELIZANE		X		
TOTAL	14	32	1	1

* El Moudjahid 15-16/6/90.

Résultats officiels définitifs*

Sur trois Algériens inscrits sur les listes des élections locales du 12 juin dernier, un Algérien a voté pour le Front Islamique de Salut, et un deuxième Algérien s'est abstenu de voter. Par ailleurs, un Algérien sur six inscrits a voté pour le FLN, selon les chiffres publiés hier en fin de matinée par le ministère de l'Intérieur.

Le Front Islamique de Salut (FIS) a remporté les élections locales (communales) avec 54,25 pour cent des votants selon ces chiffres, soit 4 331 472 voix. Au niveau des élections des APW, le succès du FIS est de 57,44 % des votants (4 520 668 voix).

Pour le Front de Libération Nationale (FLN), le score est de 28,13 % des votants, soit 2 245 798 voix pour les élections communales et 27,53 % des votants (2 166 887) voix pour les élections des assemblées populaires des wilayas.

Le chiffre des votants a été revu en baisse après dépouillement et validation à un peu moins de 8 millions de votants – près de 7,87 millions pour les élections communales et 7,98 millions pour les assemblées des wilayas, alors que 8 366 760 votants étaient annoncés en fin de scrutin. Les tableaux du ministère de l'Intérieur n'indiquent pas si cette baisse est due à une abstention plus forte qu'annoncée précédemment ou bien comptabilise les votes nuls.

Pour les seules élections communales, les scores des autres listes des candidats ne reflètent pas totalement la - tripolarité - politique qui semblait se dégager dans la répartition du nombre de communes remportées par les différentes listes.

Les listes pour les Indépendants ont ainsi totalisé 11,66 % de votants – soit 931 278 voix – tandis que le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) réalise un score de 166 104 votants (2,08 %), talonné de près par le Parti National pour la Solidarité et le Développement (PNSD) avec 131 100 voix (1,64 %). Le Parti Social-Démocrate a obtenu 84 029 votants (1,05 %), le Parti du Renouveau Algérien (PRA) 65 450 votants (0,82 %) et le Parti de l'Avant-Garde Socialiste (PAGS) 24,190 votants (0,30 %).

Les autres partis se partagent des chiffres de moins de 10 000 voix, dont le PSL (4 197 voix), le PUAID (869), le PAHC (198) et l'APUA (103).

Ramenés au nombre définitif des inscrits – près de 12,842 millions – les scores électoraux sont davantage relativisés par des scores politiques qu'il faut bien revoir à la baisse en tenant compte du bas niveau de la participation électorale – 65,15 % pour les APC et 64,15 % pour APW – soit une moyenne d'un peu moins de deux votants sur trois inscrits.

Ainsi le FIS ne totalise plus au maximum que 35 % des inscrits, là où il a réalisé son meilleur score dans les assemblées des wilayas, tandis qu'au niveau communal, il n'obtient plus que 33 % du corps électoral dont le chiffre annoncé en fin de scrutin était, rappelle-t-on, de 12 841 769 inscrits, soit une moyenne d'un électeur en faveur du FIS, parmi trois électeurs inscrits.

Pour le FLN, le score n'est plus que de 17 % du corps électoral communal et de 16 % au niveau des wilayas, soit une moyenne d'un électeur sur six inscrits.

Ces chiffres viennent ainsi nuancer davantage les calculs auxquels se livraient les observateurs et états-majors politiques qui s'étaient livrés à de hâtives conclusions, ainsi que le triomphalisme des uns et l'alarmisme des autres sur la base du nombre des communes emportées telles qu'annoncées jeudi dernier par le ministre de l'Intérieur.

Il est certain que les états-majors des partis politiques auront une idée plus exacte de leur représentativité actuelle auprès de l'électorat algérien et que la nouvelle carte politique de l'Algérie sera prise en considération pour les prochaines échéances bien que l'on relève également le caractère local du scrutin du 12 juin dernier.

Il faut aussi relever que le mode de scrutin semi-proportionnel n'a guère été favorable aux partis qui disposaient de peu de moyens pour affronter le FLN et le FIS. Il est permis de penser que conséquemment, les stratégies électorales évolueraient sur la base de réactions enregistrées, de manière considérable vers des regroupements qui iraient jusqu'à la présentation de listes de candidatures communales de plusieurs

partis dans les prochaines échéances électorales, le scrutin du 12 juin leur ayant donné des indications plus précises sur leur audience actuelle et la publications des résultats en termes d'électorat leur permettant de mieux négocier leur regroupement.

Enfin, il faut relever que l'administration du ministère de l'Intérieur a eu quelques difficultés à organiser ces premières élections pluralistes de l'Algérie indépendante et à en donner les résultats définitifs en raison de la complexité du scrutin. En particulier, l'administration locale a paru de peu d'envergure pour un tel événement, en regard aux sources d'erreur, aux moyens matériels affectés et également en termes de moyens humains susceptibles d'assurer une bonne régularité du scrutin, d'où les contestations et protestations relevées et surtout les leçons à en tirer pour tous, candidats et administration, lors des prochaines batailles électorales.

* *El Moudjahid* 21/6/1990.

IV - Statistiques économiques

Tableau 1 : PIB

	1989	1990 (%)	1991* (%)
Agriculture	47,5	-5	5,0
Hydrocarbure	57,8	6,5	4,0
Industrie	44,7	3,4	5,8
BTP	57,5	3,6	4,7
Services	77,0	-	4,8
TUGP et DD	28,7	2,0	4,7
Ensemble	313,2	2,4	4,7

Unités = milliards de DA et %/an

Source : CNP

* Prévisions

Tableau 2 : Equilibre ressources-emplois

	1989	1990	1991*
Pib	313,2	2,4	4,7
Importations	76,7	7,8	4,0
Exportations	76,1	6,3	4,0
Consommation	198,9	1,3	4,5
ménage	187,0	1,6	4,5
administration	11,9	3,0	3,7
Accumulation	114,9	2,5	5,2
ABFF	111,5	4,6	4,8
variation de st.	3,4	67,0	42,8

Unités = milliards de DA et %/an

Source : CNP

* Prévisions

Tableau 3 : Balance des paiements

	1989	1990	1991*
Solde des biens et services	+0,31	+269	+1,60
Intérêts payés	2,02	2,02	1,91
Intérêts reçus	0,1	10,09	0,10
Transferts	0,51	0,30	0,80
Solde courant	-1,09	+1,06	+0,59
Investiss. (nets)	-0,03	-0,01	+0,05
Remb. EMLT	-5,30	-6,14	-6,38
Variation des CCT	+0,27	-0,41	-0,10
Variation des Res.	+0,06	-0,05	-1,53
Besoin de crédits	+6,21	+5,55	+7,37
Dette à MLT	23,65	24,41	25,40

Unités = milliards de \$

Source : CNP * Prévisions

Tableau 4 : Compte revenus et dépenses des ménages et entrepreneurs individuels

	1989	1990	1991*
Rémunération des salariés	138,5	156,6	187,4
agricoles	4,0	4,2	4,9
non agricoles	81,5	89,9	107,9
administration	53,0	62,5	74,6
Revenus des indépendants	79,1	98,1	119,7
agricoles	33,0	38,2	46,0
non agricoles	46,1	59,9	73,7
Transferts	28,4	30,5	33,9
Revenu brut	246,0	285,2	341,0
Prélèvements			
obligatoires	35,8	39,7	42,9
Revenus disponible	210,2	245,5	298,1
consommation	193,5	227,8	285,2
épargne	16,7	17,7	12,9

Unités = milliards de M

Source : CNP * Prévisions

Tableau 5 : Monnaie et prix*Evolution de la masse monétaire (M2) de 1985 à 1990*

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
M2	12,3	1,4	13,6	13,5	5,2	8(1)
Pib à p. courants	10,3	-3,4	5,9	3,0	19,6	29,7
Pib à p. constants	5,2	0,6	-1,4	-2,9	3,5	2,4

Source : CNP et Banque d'Algérie

(1) Estimation ECOTECHNICS

Evolution mensuelle de la masse monétaire (M2) en 1990

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
-0,6	0,9	1,6	0,6	-1,3	1,3	1,9	0,9	-0,3	2,1	3,3

Unité : % par rapport au mois précédent

Source : Banque d'Algérie.

Evolution de l'indice des prix du Grand Alger

	Poids	Indice décembre	Décembre septembre	Indice janvier	Janvier décembre	Janvier 1991 janvier 1990
Alimentation	552,4	251	24,3	262,4	4,5	20,1
Habillement	70,6	218,9	8,1	226,3	3,4	25,2
Loyers et charges	72,5	193,7	2,3	193,7	0,0	6,4
Ameublement	55,0	227,0	5,2	227,0	0,0	21,3
Santé et hyg. corp.	26,5	207,0	4,0	206,1	0,5	9,4
Transport et communic.	96,1	155,8	1,4	159,4	2,3	13,5
Education et loisirs	42,3	182,0	6,8	182,0	0,0	15,8
Divers (y compris boissons alcoolisées)	84,4	272,4	1,2	294,5	8,1	24,8
Ensemble	1 000,0	231,8	15,0	240,8	3,9	19,2

Source : ONS Base 100 en 1982

Evolution de l'indice général des prix depuis 1985

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Indice	126,6	142,2	152,8	161,8	176,8	206,4
Variation en %	10,5	12,4	7,4	5,9	9,3	16,5

Source : ONS Base 100 en 1982

Evolution mensuelle des prix au cours de 1990

Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
-2,7	1,6	4,2	-6	3,0	-3,9	3,6	0,4	6,9	7,0	0,7

Source : ONS

Unité : % par rapport au mois précédent

Tableau 6 : Emploi*Evolution de l'emploi (secteur public) au cours de l'année 1990*

Secteurs	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.
Industrie	-1,15	+1,3	+1,6
BTP pétroliers	-13,40	+0,8	+3,35
BTP	6,76	-5,7	-6,10
Transport	4,82	0,0	0,8
Commerces	-0,7	+0,7	+0,6
Services	4,5	5,9	-6
Ensemble	1,0	0,1	-1,4

Unité : % (taux de croissance par rapport au trimestre précédent)

Source : d'après ONS

Tableau 7 : Commerce extérieur

	4 ^e T. 90	4 ^e T. 90	4 ^e T. 90	Année 1990	An. 90
		3 ^e T. 90	4 ^e T. 90		An. 89
Importations :					
Alimentation	5 269,4	19,0%	-7,2%	19 206,1	-13,7
Energie et lubrifiants	428,4	1 070,5	40,0	959,0	-1,1
Produits bruts	1 572,4	66,2	-16,4	5 972,6	-7,8
Demi produits	3 906,4	24,1	-9,8	15 884,0	4,4
Biens d'équip. agric.	469,6	46,3	68,3	33 324,0	87,6
Biens d'équip. indust.	10 188,2				
Biens de consommation	2 730,2	22,4	31,4	10 067,5	36,2
Ensemble	24 564,6	35,9	19,2	85 413,2	21,9
Exportations					
Hydrocarbures	34 408,3	62,3	78,1	93 361,8	43,1
Autres	1 155,4	21,5	72,7	3 548,7	17,9
Ensemble	35 563,7	60,5	78,0	96 910,5	42,0
Solde commercial	10 999,1			11 497,3	

Source : Direction générale des douanes

Unités : millions de DA

Tableau 8 : Agriculture*La production agricole en 1990*

	Campagne 89/90	Evolution (%)
Production végétale		
- Céréales	1 700	-22,7
- Légumes secs	50	4,1
- Fourrages	1 000	-
- Maraichages	2 950	-4,8
- Tomate industrielle	240	-25,0
- Arboriculture	880	-11,6
- Viticulture	300	1,7
Production animale		
- Lait (milliers de litres)	800	-17,5
- Viande rouge	240	2,1

Unités : milliers de tonnes

Source : CNP

Croissance de la production agricole

1985	1986	1987	1988	1989	1990	moyenne
27	5,6	6,8	-5,1	12,5	-5	6,4

Unités : %/an

Source : CNP

Tableau 9 : Industrie*Evolution de la production industrielle au cours de l'année 1990*

	1 ^e T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	4 ^e T 90	An. 90
Energie	149,6	146,3	155,6	165,4	10,87	6,11
Mines et carrières	120,8	113,9	97,6	122,8	-2,21	-1,43
ISMME	90,7	89,3	74,4	108,0	-3,14	-3,01
Matériaux de C.	113,8	115,0	94,6	115,6	-5,54	-2,53
Chimie Plastiques	145,1	151,7	113,3	116,9	-23,99	-5,27
Industries agro-alim.	130,4	125,8	108,5	123,1	-5,09	2,62
Industries Textiles	101,8	90,7	57,3	113,8	10,99	6,29
Industries Cuirs	106,4	104,2	69,4	98,0	-5,13	6,94
Bois, Papiers	122,0	114,9	57,3	104,4	-11,30	7,37
Industries diverses	56,4	56,4	58,4	31,0	-66,21	-36,75
Total industrie	109,8	106,5	84,3	115,1	-3,68	0,36
Industrie manuf.	107,4	104,1	80,1	111,9	-4,77	-0,05

Base 100 en 1984

Source : ONS

Evolution du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie publique (national)

	1985	1986	1987	1989	1990
Mines et carrières	71,99	77,34	76,27	75	73
ISMME	78,87	75,77	72,88	63	63
Matériaux de construction	65,55	68,56	69,11	68	68
Chimie	42,51	44,86	79,35	54	55
Agro-alimentaire	78,53	80,21	73,22	77	75
Textiles	67,75	62,21	62,28	67	65
Cuirs	86,67	88,27	70,10	70	70
Bois, liège, papiers	59,66	61,69	47,27	62	62

Unités : %

Source : 1985 à 1987, CNP

1989 et 1990, estimations ECOTECHNICS

Tableau 10 : Hydrocarbures

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Pétrole brut (millions T.)	33,8	34,3	32,2	32	33,8	35,1
Condensat (millions T.)	13,8	14,6	16,6	17,3	16,8	17,8
Produits raffinés (millions de T.)	18,6	20,5	19,3	20,6	19,9	20,2
Gaz naturel (milliards de m ³)	69,5	76,4	86,0	86,3	85,8	88,7
GNL (milliards de m ³)	21,0	20,8	23,0	24,7	28,7	31,4
GPL (millions de T.)	3,2	3,9	4,6	4,8	4,9	4,9
Valeur ajoutée (%/an)	4,6	1,8	4,8	3,7	3,2	6,5